

- 
- Energie - Transports
  - Biodiversité - Aménagement
  - Social - Sociétal
  - Circuits courts - Déchets
  - Eau
  - Développement économique



# Guide de Bonnes pratiques





<b>Édito</b> .....	<b>4</b>
<b>Énergie - Transports</b>	
Mise en place d'une chaudière bois.....	<b>6</b>
Pédibus.....	<b>8</b>
Ecole à énergie positive.....	<b>10</b>
<b>Biodiversité – Aménagement</b>	
Eco-quartier.....	<b>14</b>
Gestion responsable et critères environnementaux dans les appels d'offre.....	<b>16</b>
Réhabilitation de bâtiment agricole.....	<b>18</b>
Bourg jardin.....	<b>20</b>
Fauche tardive.....	<b>22</b>
<b>Social – Sociétal</b>	
Sensibilisation de la population au développement durable.....	<b>26</b>
Sensibilisation des fonctionnaires au développement durable.....	<b>28</b>
Conseil des jeunes.....	<b>30</b>
Hameau intergénérationnel.....	<b>32</b>
Echange avec les personnes âgées.....	<b>34</b>
<b>Circuits courts – Déchets</b>	
Circuit court pour la cantine.....	<b>38</b>
Tri des déchets, collecte sélective et compostage.....	<b>40</b>
<b>Eau</b>	
Station d'épuration filtre à roseaux.....	<b>44</b>
Récupération d'eau pluviale.....	<b>46</b>
<b>Développement économique</b>	
Marché de producteurs de pays.....	<b>50</b>
<b>Lexique et contexte réglementaire</b> .....	<b>52</b>

### Un guide pour diffuser les bonnes pratiques...

La Stratégie Nationale de Développement Durable pose les bases d'un mode de vie et de développement durable organisés autour d'une économie verte et équitable. Sa déclinaison opérationnelle au sein de chaque territoire est portée par les agendas 21 locaux qui fixent les plans d'actions adaptés aux spécificités de chaque collectivité.

La mise en œuvre d'un agenda 21 local se réalise au quotidien grâce aux acteurs du territoire, il répond ainsi à la formule « penser globalement, agir localement » chère à l'Association Nationale Notre Village.

Les communes ont donc un rôle fondamental à jouer par leur diversité et leur proximité vis à vis des citoyens. Le territoire communal permet d'aborder de manière concrète les enjeux et la mise en œuvre d'un programme d'actions, tout en restant proche des attentes de la population.

*« conçu comme un outil opérationnel : organisé en fiches pratiques, il contient des éléments de méthode »*

Ce guide reflète les expériences les plus démonstratives des collectivités engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21 local avec l'Association Nationale Notre Village. Il a été conçu comme un outil opérationnel : organisé en fiches pratiques, il contient des éléments de méthode, des exemples de bonnes pratiques, des « idées pour agir » inspirées d'expériences conduites sur des collectivités de moins de 3500 habitants.

Je souhaite que ce recueil d'expériences réponde aux questions soulevées en matière de développement durable et incite les collectivités à explorer les diverses possibilités d'intégration du développement durable dans la gestion de leur commune. Il s'enrichira au fil du temps avec les nouvelles expériences menées sur vos territoires.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la qualité de ce document (élus, membres des comités de pilotage agenda 21,...).

**Le Président,  
Claude Duval**



La raréfaction des ressources en énergie fossile, ainsi que les problématiques de changement climatique, nous invitent à repenser nos modes de consommation énergétique.

Se déplacer moins, se déplacer mieux : plans de déplacement, modes de transport doux, choix des véhicules sont autant de solutions qui permettent de limiter les consommations de carburants et les pollutions associées.

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments : isolation et ventilation, utilisation d'énergies renouvelables, sensibilisation des usagers à la gestion des éclairages, thermostats et équipements informatiques sont des leviers pour réduire les consommations dans les bâtiments publics et privés.

# Energie Transports

# MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BOIS



## CONTEXTE

Vallorcine se situe dans le département de la Haute Savoie et la région Rhône-Alpes. C'est un petit village de montagne, implanté à la frontière Franco-Suisse, à 15 km au nord-est de Chamonix. La commune englobe toute la haute vallée de l'Eau Noire, jusqu'à la frontière suisse. Elle est située au nord du col des Montets, qui la sépare de la vallée de Chamonix. La commune s'étend sur 4 700 hectares avec la présence de nombreuses forêts, de deux réserves naturelles et d'une zone natura 2000. La topographie de la commune est accidentée, la vallée est encaissée entraînant quelques difficultés pour l'exploitation du bois. La population compte 400 habitants mais pendant 6 mois de l'année, la commune peut atteindre 2 500 à 3 000 habitants.

C'est un territoire très impliqué dans le tourisme, il représente 92 % de l'activité économique de la vallée (restauration, ski, sports associés à la montagne...).

## PROJET

La commune de Vallorcine a opté pour la mise en place d'une chaudière bois à plaquettes forestières. L'objectif est d'alimenter en chauffage collectif une résidence de tourisme et différents bâtiments publics. Au total, 80 logements sociaux, une école, la mairie, l'Office de Tourisme, la Bibliothèque, un bâtiment périscolaire seront alimentés en chaleur par la chaufferie bois. Elle va ainsi chauffer plus de 2000 m<sup>2</sup> de plancher. La collectivité fait partie d'un syndicat de 14 communes regroupant 60 000 habitants. Sur ce territoire, Vallorcine est la première commune à installer une chaufferie bois. La filière bois dans le département de la Haute Savoie est encore aux balbutiements.

## Moyens mis en œuvre :

- ① réunions publiques pour rendre le projet plus lisible et permettre à la population de s'approprier le projet. Il est important d'expliquer le bien fondé de ce type de réalisation qui génère des appréhensions par rapport au nombre de camions qui vont circuler sur la route, aux fumées, au bruit et aux nuisances architecturales.
- ② implication de la commune qui, de part sa petite taille et de la topographie nécessitant le recours à l'extraction par câble, va payer la plaquette forestière plus chère sur ses forêts que si elle s'approvisionnait au centre de la France.

## Coût associé :

Coût chaudière bois avec subventions provenant de l'ADEME, de la Région Rhône Alpes et du département de la Haute-Savoie.

## Partenariats :

Les élus de la commune, la communauté de communes.

Les financeurs: l'ADEME, la région, le département.

Les habitants: la commune a souhaité réaliser une enquête publique, de nombreuses réunions publiques afin d'expliquer la nécessité de créer la chaudière bois.

*2 000 m<sup>2</sup> de  
locaux  
chauffés  
avec les  
plaquettes  
forestières  
issues des  
forêts  
locales...*



# MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BOIS



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- ⦿ Opposition d'un ancien élu à la création de cette chaufferie, il a attaqué la commune au niveau du PLU sur le plan administratif entraînant la perte d'une année pour le permis de construire.
- ⦿ Difficultés pour trouver des subventions auprès de l'Europe (FEDER) et de l'ADEME. En effet, la commune due à sa petite taille ne possède pas les structures ni le personnel nécessaire pour remplir des dossiers de plus en plus complexes.
- ⦿ Trouver un parcours efficace et réalisable pour construire le réseau de chaleur car les routes du fait de la topographie accidentée sont déjà bien occupées (assainissement, les télécoms, électricité...).

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux:

Entretien des paysages par l'exploitation de la forêt locale, la commune étant dépourvue d'agriculteurs (fermeture des paysages).

Limite la pollution : la chaudière entraîne une économie de rejets équivalente à huit poêles à bois individuels.

Lutte contre le réchauffement climatique, visible à Vallorcine par la fonte des glaciers.

### Economiques:

Réduction de la facture énergétique : production au Kilowattheure nettement en dessous de tout autre coût associé au chauffage (fioul, gaz...).

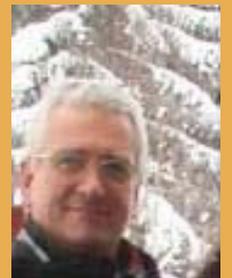
Création d'emplois locaux (forestiers, négociants, extracteurs par câble...).

### Sociaux:

Permet de maintenir des jeunes couples par le biais de constructions de logements sociaux afin de faire vivre la commune (forte pression foncière due au tourisme entraînant le départ des jeunes de la vallée).

## TÉMOIGNAGE

« La forêt occupe massivement le paysage, il est important que la commune puisse traiter le bois. De plus, cette action lutte contre le réchauffement climatique qui est fortement visible à Vallorcine ».



**M Claude PICCOT**  
Maire de Vallorcine

*Une action qui crée des emplois locaux et favorise le maintien de jeunes couples dans la commune.*

**Mairie - 74660 Vallorcine**

**Tél : 04 50 54 60 22 - Fax : 04 50 54 61 32**

**Mail : [mairie.vallorcine@wanadoo.fr](mailto:mairie.vallorcine@wanadoo.fr)**



# PÉDIBUS



## CONTEXTE

Beaulieu sur Dordogne est une commune, située au sud du département de la Corrèze et de la région Limousin sur la route départementale 940 au bord de la Dordogne. Le relief y est assez accidenté. Sa population est estimée à environ 1300 habitants et les activités économiques de la commune repose sur l'agriculture, le tourisme et la présence de quelques usines.

## PROJET

La municipalité a décidé d'instaurer en janvier 2009, les « mamies cantoche » car la commune présente des caractéristiques favorables pour la mise en place de cette action. En effet, la cantine n'est pas sur le lieu même du bâtiment scolaire mais elle ne se situe qu'à une distance de 400 m.

La commune rassemble sur son territoire une école maternelle et primaire, un restaurant scolaire du collège et des personnes à la retraite. C'est pourquoi dans un souci de développement durable et solidaire et au regard de ses potentialités, la commune s'est adaptée à la configuration de son territoire et a ainsi opté pour la mise en place de ce projet. Elle a souhaité modifier ce système en remplaçant les trajets en car par la marche à pied pour les enfants.

La municipalité a fait appel à la Présidente des aînés de Beaulieu afin de savoir s'il y aurait des grands-mères qui souhaiteraient participer bénévolement à cette action.

## Moyens mis en œuvre :

- Les mamies vont chercher les enfants du primaire et maternelle (grande section de maternelle, CP à CM2) à l'école à midi et assurent le retour vers leur établissement scolaire. Pendant le trajet, les accompagnatrices stimulent la curiosité des enfants en les sensibilisant à leur environnement proche (observation des plantes, des arbres, des insectes, des animaux...).
- Un employé municipal (ASEM) et une mamie accompagnent un groupe de dix à vingt enfants. Le nombre fluctue car ceux qui bénéficient du soutien scolaire à 13 h sont amenés par bus. Les normes sont assez draconiennes, dix enfants pour un adulte. La Mairie fait le planning en demandant leurs possibilités trimestre par trimestre.

## Coût associé :

Le projet ne génère aucun coût supplémentaire. La commune pour ceux qui le souhaitent offre le repas du midi.

## Partenariats :

Association des « Aînés de Beaulieu »  
Municipalité de Beaulieu sur Dordogne

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Economie d'énergie, lutte contre le réchauffement climatique, redonner aux enfants le goût de marcher.

### Economiques:

Economie d'argent (transport).

### Sociaux:

Lutte contre l'obésité, le développement des relations intergénérationnelles, la création d'un lien avec l'école.

*Au total,  
une  
quinzaine  
de mamies  
sont  
inscrites et  
la mairie  
organise les  
plannings  
des  
« mamies  
cantoche »*





Ce projet mêle les différents aspects du développement durable à savoir : l'environnement, le social et l'économie. C'est un projet qui fédère un ensemble d'acteurs et permet son appropriation. L'action part de la réalité de terrain.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Le projet n'a pas été compris par tout le monde. Certaines personnes souhaitaient que la commune recrute une personne supplémentaire.
- Le monde rural implique des ramassages scolaires fixes d'où l'obligation de mettre le soutien scolaire avant la reprise des cours de l'après midi.

## L'ACTION SE POURSUIT

Les enfants et les mamies sont très satisfaits de la mise en place de cette action, de nouveaux contacts sont créés entre les citoyens, l'école, les ASEM et les enfants.

## TÉMOIGNAGE

« Cette action est un fabuleux moyen pour développer les relations entre les enfants et les personnes âgées ».

**M Jacques DESCARGUES**

Maire de Beaulieu sur Dordogne



*Une action qui favorise le lien intergénérationnel.*

**Mairie - 19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE**

**Tél : 05 55 91 11 31 - Fax : 05 55 91 24 73**

**Mail : [mairie.beaulieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaulieu@wanadoo.fr)**



# ÉCOLE A ÉNERGIE POSITIVE



## CONTEXTE

Beynat est située dans le département de la Corrèze à 20 km de Tulle et de Brive. Beynat compte 1270 habitants, chef lieu d'un canton de 7 communes réunies en communauté de communes. La commune possède de nombreux projets immobiliers dans le cadre du développement durable en faveur des nouvelles populations. L'école de Beynat est un outil fonctionnel et esthétique, bien intégrée dans le paysage.

## PROJET

L'école est une réalisation communale. L'objectif est de faire un établissement respectueux, sain, afin d'y accueillir les enfants de maternelle et du primaire. Avant d'être une école à énergie positive, c'est surtout une école passive.

La naissance du projet est partie de plusieurs constats : la petitesse de l'ancienne école, l'adhésion de la commune dans une démarche de développement durable, l'évolution démographique croissante. Au regard de ces différents points, la commune a fait le choix de construire une nouvelle école plus respectueuse de l'environnement. De plus, dans les zones rurales, de plus en plus de regroupements scolaires (les RPI) existent, ce qui vient renforcer l'idée du projet. Cette école serait un outil qui leur permettrait éventuellement d'accueillir des élèves des communes rurales environnantes. Ce serait un atout pour la commune de Beynat ainsi que pour le canton.

L'école a été construite à contre terrier c'est-à-dire elle est protégée au Nord par une butte de terre et avec des murs surdimensionnés en épaisseur de façon à éviter les déperditions de chaleur.

C'est aussi une école à énergie positive alliant différentes utilisations d'énergies à savoir, un chauffage par le sol par géothermie, le solaire pour la production d'eau chaude sanitaire assurée par des capteurs solaires posés au sol et 704 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la toiture pour la production d'électricité. Ces derniers produisent environ 100 000 kWh/an. Les vitres sont pourvues de triples vitrages protecteurs contre le froid. L'installation d'une avancée au niveau du toit protège du soleil. Tout est fait pour que les occupants aient un confort optimal au niveau thermique, hygrométrique, phonique....

### Moyens mis en œuvre :

- Les premières réflexions ont vu le jour en 2006. En décembre 2007, les travaux ont débutés et se sont achevés 18 mois plus tard. La première rentrée des classes a eu lieu le 9 mars 2009.
- Pour financer le projet, la commune a vendu l'ancien bâtiment au Conseil Général pour le collège. Cette vente permet à la commune de boucler une petite partie du budget en autofinancement.

### Partenariats :

Technique: bureau d'étude

Financeurs: le département de la Corrèze, la Région Limousin, l'Etat, l'ADEME, l'Europe (FEDER)

*L'école a un côté novateur grâce à la technique de construction et présente une technologie moderne en son sein, avec la présence de tableaux interactifs ...*



# ÉCOLE A ÉNERGIE POSITIVE



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- ⦿ Difficultés à trouver des subventions.
- ⦿ Difficultés dans la mise en place du toit photovoltaïque car les entreprises n'étaient pas au point dans cette technique.

## L'ACTION SE POURSUIT

L'année prochaine (2011), un jardin pédagogique sera mis à disposition afin de sensibiliser les enfants à l'environnement par le biais du jardinage.

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Lutter contre le réchauffement climatique, utiliser des énergies renouvelables.

### Economiques :

Bénéficiaire de rentrées d'argent pour la commune (produire de l'électricité par le biais de panneaux photovoltaïques vendue à ERDF rapportant 60 000€ par an et permettant de faire face aux remboursements de crédits), maintien des services et activités économiques, conserver et attirer de la population.

### Sociaux :

Outil de bien être pour les enfants et enseignants, action d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de pratique pour les enfants par la présence de panneaux sur les murs de l'école.

## TÉMOIGNAGE

« Ce projet est une véritable curiosité puisque de nombreux élus de communes lointaines viennent visiter cette école à énergie positive ».

### M Jean Paul BOUCHET

Adjoint au développement durable de Beynat



*L'ensemble des enseignants est très réceptif au développement durable se traduisant par une forte sensibilisation des enfants*

**Mairie - 19190 BEYNAT**

**Tél : 05 55 85 50 25 - Fax : 05 55 85 91 81**

**Mail : mairie-de-beynat@wanadoo.fr**







L'aménagement des territoires doit permettre de proposer aux citoyens un cadre de vie agréable et fonctionnel tout en préservant l'équilibre de notre écosystème, notamment en favorisant la biodiversité faunistique et floristique.

Clés du succès : des constructions qui optimisent l'espace, utilisent des matériaux naturels, s'intègrent dans le paysage et le patrimoine local, alliées à une gestion responsable des espaces naturels et au respect des trames vertes et bleues.

# *Biodiversité* *Aménagement*

# ECO-QUARTIER



## CONTEXTE

Beynat est située dans le département de la Corrèze, dans la région Limousin. La commune est le chef lieu d'un canton de 7 communes. Elle est située à mi chemin entre Tulle et Brive. D'une superficie de 3483 hectares, la commune de Beynat est composée d'un joli bourg perché sur un éperon à 400 mètres d'altitude ainsi que de nombreux villages et hameaux parfois importants. La population s'élève à environ 1270 habitants.

## PROJET

Le projet a débuté en 2008. L'objectif affiché est la construction de 11 maisons individuelles et de 24 logements sur des immeubles qui ne font pas plus de deux étages. La commune souhaite faire une extension du village sur un nouvel espace de vie en harmonie avec l'environnement existant. Elle aura ainsi à disposition un certain nombre de logements pour pouvoir faire face aux demandes.

Les terrains disponibles se situent en haut du bourg, au niveau de la crête. Les constructions devaient respecter les critères HQE (Haute Qualité Environnementale). Elles sont faites de briques monomur (30 cm d'épaisseur) très performantes au niveau de l'isolation, de matériaux traditionnels (ardoise...), de bardages et de clôtures en bois de châtaignier. Les garages sont pourvus de toitures végétalisées. Un plancher chauffant basse température offre la possibilité d'installer des cheminées ou des poêles à bois. En complément, a été installé un chauffage électrique. Des citernes de récupérations d'eau pluviale sont prévues ainsi qu'une antenne collective.

En parallèle, le promoteur a recherché une exposition optimale pour ces bâtiments c'est-à-dire mettre les ouvertures au Sud et Ouest.

### Moyens mis en œuvre :

- ① La commune a acheté dans un premier temps des terrains afin d'avoir à disposition un potentiel de surfaces constructibles.
- ② Elle a ensuite cherché un promoteur à qui elle a vendu les terrains afin d'y construire un éco-quartier. Le constructeur avait déjà de l'expérience dans la réalisation de ce type de projet. Il s'est intéressé à la commune de Beynat dans la mesure où elle avait une orientation sur le développement durable.
- ③ Le promoteur a ainsi réalisé l'ensemble des travaux de construction. Il a cherché les entreprises, géré la coordination des travaux...

### Partenariats :

Le promoteur

*Ce projet offre de l'emploi de proximité aux différents corps de métiers...*



# ECO-QUARTIER



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Le promoteur a du mal à vendre aussi bien les logements collectifs que les maisons individuelles

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Prise en compte des aspects environnementaux (économie d'énergie...), valorisation des ressources locales par le biais de l'utilisation du châtaignier, de certains matériaux locaux tels que la pierre : la leptinite. L'exploitation de cette pierre est réalisée dans une carrière située sur la commune.

### Economiques :

Ne génère pas de coût financier pour la commune, appel à des entreprises de proximité : concernant l'aménagement de la voirie, la mise en place du réseau électrique et téléphonique, l'assainissement et la distribution, ce sont des entreprises de Brive et de Limoges qui ont réalisé les travaux.

### Sociaux :

Accueil de qualité de la population et mixité sociale (présence de jeunes couples et de personnes retraitées).

## TÉMOIGNAGE

« Ce projet permet de faire venir de nouvelles populations et de maintenir les activités économiques communales »

**M Pascal COSTE**  
Maire de Beynat



*Ce projet ne génère pas de coût financier pour la commune*

**Mairie - 19190 BEYNAT**

**Tél : 05 55 85 50 25 - Fax : 05 55 85 91 81**

**Mail : mairie-de-beynat@wanadoo.fr**



# GESTION RESPONSABLE ET CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES APPELS D'OFFRE



## CONTEXTE

La commune de Treignac est située dans le département de la Corrèze et la région Limousin. Elle se trouve au pied du massif des Monédières, dans les gorges de la Vézère, dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. La population s'élève à 1501 habitants. Les activités économiques sont essentiellement l'agriculture et le tourisme (présence de la Vézère et de lacs favorisant les activités nautiques).

## PROJET

Dans le cadre des formations des agents, la commune de Treignac a demandé au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) de Limoges d'organiser un stage sur la commune. Pour cela, elle a recensé les agents techniques des communes alentours afin d'obtenir un maximum de personnes. Au total, six agents en charge du désherbage et de l'entretien des espaces verts ont ainsi suivi une formation de trois jours sur la commune de Treignac. L'objectif est d'acquérir des techniques de gestion des espaces verts plus responsables. Les thématiques abordées traitaient des dosages des produits, des nouveaux systèmes de désherbage, des nouvelles techniques plus écologiques comme le paillage... De plus, au niveau des équipements de sécurité des agents, la commune a fait le point afin d'acheter ce qui manquait.

### Politique interne éco-responsable:

La plupart des communes enquêtées, essaient de mettre en place en interne une gestion éco-responsable.

### Les grandes actions citées sont :

- l'impression du papier recto-verso
- la réutilisation des feuilles en papier brouillon
- la mise en place au sein de la mairie de points de collectes des piles, des cartouches, des téléphones portables...
- achat de papier recyclé
- intégration des critères environnementaux dans les appels d'offres
- mise en place d'ampoules basse consommation
- sensibilisation des employés communaux par le biais de formations
- intégration de normes environnementales dans la réhabilitation ou la construction des bâtiments communaux

### Coût associé :

Aucun surcoût associé à cette démarche.

### Partenariats :

CNFPT

*La mise en place d'un agenda 21 local nécessite obligatoirement l'implication et l'adhésion de la collectivité...*



# GESTION RESPONSABLE ET CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES APPELS D'OFFRE



## L'ACTION SE POURSUIT

Continuer de sensibiliser les agents communaux au développement durable sur divers sujets concernant la gestion responsable de la collectivité et participer à la Semaine du Développement Durable pour échanger entre les acteurs du territoire (élus, habitants, acteurs économiques...).

Grâce à la grande qualité et à la pureté de l'eau de la commune, implantation en 2010 d'une usine d'embouteillage d'eau (SEST) de l'eau de source de Mauranges.

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

L'objectif est d'acquiescer dans le fonctionnement interne une démarche plus responsable afin de servir d'exemplarité aux autres acteurs de la commune (population) et aux autres communes alentours.

La commune de Treignac a contacté le CNFPT qui est un établissement public au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels de la collectivité et de l'organisation de certains concours et examens de la fonction publique territoriale.

Les recettes de l'établissement sont principalement constituées par une cotisation obligatoire s'élevant à 1 % de la masse salariale des collectivités locales.

Ainsi, les agents participent par le biais de la collectivité à de nombreuses formations dans de nombreux domaines.

## TÉMOIGNAGE

« Depuis de nombreuses années, nous protégeons la ressource en eau en mettant en place des périmètres de protection de captage et de la remise en conformité de certains ouvrages ».



**M Jean-Paul NAVAUD**  
Maire de Treignac

*Acquiescer des techniques de gestion de la collectivité de manière plus responsable.*

**Mairie - 19260 TREIGNAC**  
**Tél : 05 55 98 00 49 - Fax : 05 55 98 10 97**  
**Mail : mairie-de-treignac@wanadoo.fr**



# RÉHABILITATION DE BÂTIMENT AGRICOLE



## CONTEXTE

Mellé est une commune de 675 habitants plutôt vieillissante au nord-est de l'Ille-et-Vilaine en Bretagne, aux limites de 3 départements et de 3 régions (Bretagne, Basse Normandie et Pays de la Loire). La commune est éloignée des grandes villes, la plus proche est Fougères situé à 18 km avec une population de 18 000 habitants.

Sont présents sur la commune des agriculteurs et un réseau actif d'artisans.

## PROJET

L'idée est ancienne, elle date de 1995. Le projet consiste à réhabiliter une friche agricole qui comprenait deux longères vacantes depuis 40 ans pour l'une et 25 ans pour l'autre (bâtiments qui datent du XVII<sup>ème</sup> siècle). La commune a donc souhaité redonner une utilité à la fois économique et culturelle au bâti existant. Elle a choisi de faire une zone d'activité communale.

Au départ, une dérogation a été nécessaire car le bâtiment ne se trouvait pas dans le bourg. Elle a été obtenue sans difficulté. Dans une longère, une maison d'habitation a été construite, dans l'autre deux gîtes ruraux communaux ont été réalisés et un bâtiment relais a été fait dans une grange pour y installer une entreprise de design. Aujourd'hui, l'agence emploie 5 salariés, c'est la plus grosse entreprise de la commune.

Les abords ont été aménagés avec un souci de « développement durable », toutes les surfaces sont perméables avec peu de goudron, 1500 arbres et arbustes ont été plantés.

C'est une démarche de développement durable car l'espace agricole n'est pas consommé, la biodiversité a été travaillée pour les abords, la perméabilité des sols, la constitution d'une noue en herbe pour l'évacuation des eaux pluviales. Les artisans sollicités sont des locaux.

### Moyens mis en œuvre :

- ① La commune a fait intervenir pour la grange un système assez innovant, le VEFA. Ce système VEFA oblige l'entreprise à investir directement. La commune leur a obtenu des subventions mais c'est l'entreprise qui a fait les travaux. Il y a bien un partenariat public/privé. Aujourd'hui, l'entreprise est propriétaire des lieux.
- ② Pour les deux longères, celle réhabilitée en maison d'habitation a été revendue par la commune aux locataires et les gîtes ruraux restent sous la responsabilité de la commune.
- ③ De plus, à côté de ces bâtiments, deux fours à pains et deux puits ont été restaurés dans le cadre d'un chantier de jeunes en réinsertion professionnelle européen.

### Coût associé :

Aménagement des abords financé à 90% par l'Europe et l'Etat  
Au total, 70% du projet a été financé grâce aux aides de l'Europe, l'Etat, la Région Bretagne, le Département  
Projet : 850 000 euro H.T

### Partenariats :

Europe, Etat, Région Bretagne, Département Ille et vilaine

*C'est une démarche de développement durable car l'espace agricole n'est pas consommé...*



# RÉHABILITATION DE BÂTIMENT AGRICOLE



- ⦿ Projet qui demande beaucoup de temps (travaux, subventions, recherche de partenaires...).

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Pas de consommation de l'espace agricole, présence d'un circuit d'interprétation architectural et paysager qui passe dans ce hameau.

### Economiques :

Maintien de l'activité économique, 5 salariés dans l'entreprise de design.

### Sociaux :

Installation d'un jeune couple avec 2 enfants, animations autour des fours à pain.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- ⦿ Réussir à trouver suffisamment de financements publics afin d'avoir l'aval de l'ensemble du conseil municipal pour réaliser l'opération.

## TÉMOIGNAGE

« Ce hameau restauré en 1999 a permis de réhabiliter une ancienne friche agricole en petite zone d'activité économique et touristique. D'un point de vue paysager et préservation de la biodiversité, des haies bocagères composées d'essences locales et un verger ont été replantés, cette restauration utile du patrimoine bâti en milieu rural a été réalisée sans consommer de terres agricoles »



### M Claude DUVAL

Maire de Mellé

*La restauration du patrimoine bâti a été faite de manière à préserver l'authenticité des bâtiments (joints à la chaux, conservation des ouvertures d'origine, huisserie en bois)*

**Mairie - 35420 MELLÉ**

**Tél : 02 99 98 03 20- Fax : 02 99 98 12 60**

**Mail : melle.mairie@wanadoo.fr**



# BOURG JARDIN



## CONTEXTE

Mellé est une commune de 675 habitants au nord-est de l'Ille-et-Vilaine en Bretagne, aux limites de 3 départements et de 3 régions. Le paysage est composé de bocages avec quelques bois, de terre agricole.

Commune très dynamique, elle attache un soin tout particulier à la sauvegarde et à la restauration de son riche patrimoine architectural et paysager (1976 : lancement d'une politique de reconquête paysagère).

## PROJET

L'objectif du projet « bourg jardin » est de développer une vision prospective et moderne d'un aménagement paysager d'un bourg en conciliant le fleurissement. Le bourg jardin est une végétalisation de l'ensemble du bourg par différentes scènes végétales plantées et entretenues par des techniques de jardinage naturel.

Une partie du béton a été enlevée au profit d'un retour de la terre afin d'y planter des végétaux. Les jardinières ont été divisées par deux (la commune est passée de 200 à 90 jardinières).

### Moyens mis en œuvre :

- **Esthétique** : introduction de quatre strates de végétaux (une strate haute avec la plantation d'arbres dont 120 frênes qui vont continuer à grandir, une strate de graminées, une strate de vivaces qui couvrent le sol et des plantes annuelles qui vont être continuellement renouvelées).
- **Sécurisation et circulation piétonne** : protéger la sécurité des piétons par la création d'allées piétonnes afin de séparer le piéton de la voiture. Aménagements pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

- **Biodiversité/environnement** : choix des essences (refuge à papillons par exemple), charte de désherbage où aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, réduction d'engrais. Les pratiques et techniques de jardinage sont naturelles.
- **Economie d'eau et préservation de la ressource** : 10 000 litres d'eau économisés en un an grâce à une réduction de 80 jardinières murales au profit de plantes en pleine terre.
- **Réduction et valorisation des déchets verts**
- **Touristique** : la commune a créé un livret en faveur des scolaires, des habitants et des visiteurs afin de les sensibiliser aux espaces verts durables.

### Coût associé :

Coût du projet : 220 000 euro H.T

Fonds propres : 80 000 euro H.T

Aides :

Etat : 30 000 euro H.T,

Conseil Général : 50 000 euro H.T,

Conseil Régional : 60 000 euro H.T

### Partenariats :

Le conseil Régional, le conseil Général, l'Etat, l'association « Communes Patrimoine Rural de Bretagne », entreprises et un cabinet d'architecte-urbaniste

*Toutes les scènes végétales créées sont plantées sur copeaux de bois et sont classées en refuge à papillons...*





## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux:

Protection de l'environnement, respect des milieux naturels, les pratiques et techniques de jardinages sont naturelles, utilisation de matériaux locaux (granit et sable provenant de la carrière à 5 km).

### Economiques:

Artisans locaux sollicités pour le projet, attractivité touristique.

### Sociaux :

Qualité de vie agréable pour les habitants (certains jeunes reviennent habiter sur la commune).

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Pas de difficultés majeures, quelques désaccords entre certains habitants dus à des travaux assez longs venant en plus des travaux d'assainissement réalisés au même moment. Vient s'ajouter le regret de changer des aménagements existants pour de nouveaux aménagements.

L'ensemble de la population est désormais enthousiasmé par le projet. Afin que le projet ait l'adhésion de tout le monde, le maire a fait du porte à porte pour informer et sensibiliser la population au nouveau projet. Ainsi, quelques modifications ont été apportées mais sans en modifier le concept.

## L'ACTION SE POURSUIT

La commune souhaiterait donner la priorité à l'arrêt du pompage de l'eau dans la réserve d'eau naturelle pour arroser les plantes. Elle va s'attacher à récupérer de l'eau de pluie afin de ne plus en consommer.

De plus, elle voudrait que cette action puisse être transposable sur d'autres communes.

## TÉMOIGNAGE

« Ce projet paysager a permis de végétaliser l'ensemble du bourg de Mellé. L'ensemble de cet aménagement privilégie la sécurité des piétons et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Enfin cette action a bénéficié d'articles parus dans des revues nationales comme « espaces verts durables » et la « gazette des communes ».



### M Sylvain COTTO

Chef de Projet Agenda 21 Mellé  
Educateur à l'environnement

*Un livret « bourg jardin » est distribué pour permettre de reproduire certaines scènes végétales dans un jardin privé avec des techniques de jardinage naturel*

**Mairie - 35420 MELLÉ**

**Tél : 02 99 98 03 20 - Fax : 02 99 98 12 60**

**Mail : melle.mairie@wanadoo.fr**



# FAUCHE TARDIVE



## CONTEXTE

Massongy est située dans le département de la Haute-Savoie en région Rhône-Alpes.

La commune a une superficie de 980 hectares dont 80 hectares de zone urbanisée, 300 de forêts classées et le reste d'espace agricole. Elle est coupée en deux par l'axe routier Thenon-Genève.

La commune a la volonté de rester une collectivité rurale (classement des haies bocagères, préservation du patrimoine bâti agricole, des chemins et des fossés)

## PROJET

L'idée est partie de la plaquette d'information créée par l'ONF sur l'intérêt de laisser une faune et une flore se mettre en place sur le bord des routes. La commune a ainsi pris contact avec le responsable technicien de l'ONF qui s'occupe du secteur.

La commune a opté pour l'idée de retarder le plus possible la fauche des fossés.

Auparavant, elle faisait deux passages annuels pour la tonte des fossés: (printemps et automne). Tout était rasé c'est-à-dire la partie plate qui est au bord de la route (la galette), le fossé et le contre fossé (le talus). Aujourd'hui, la commune continue à faucher au printemps la partie plate des abords des routes pour un problème de sécurité, de visibilité et rase juste le sommet du fossé. Par contre, tout le fond du fossé (le contre talus) n'est fauché qu'à l'automne. Quant aux chemins ruraux, ils ne sont pas fauchés au printemps mais sont coupés à l'automne afin de les nettoyer.

## Moyens mis en œuvre :

- 🕒 L'entretien des fossés est fait par un sous traitant.
- 🕒 Le projet est mis en place depuis deux saisons (2009).

## Coût associé :

Le coût d'entretien n'a pas diminué. La facture reste la même que les années précédentes car le sous traitant intervient deux fois dans l'année.

## Partenariats :

Prestataire extérieur  
ONF

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Ralentit la vitesse de l'eau, préserve la biodiversité, permet d'accomplir le cycle naturel des espèces animales et végétales, favorise la reproduction des animaux et des plantes, offre aux insectes et aux oiseaux de la nourriture et une couverture végétale.

Les bandes herbeuses offrent à de nombreux animaux de multiples possibilités de passer l'hiver et assurent un rôle de corridor biologique pour des animaux, notamment les insectes et les petits mammifères.

### Economiques :

La vigueur de la repousse étant limitée, cela entraîne une limitation du nombre d'interventions.

### Sociaux :

La commune retrouve des chemins vivants (herbes folles, lys...), un retour des insectes, des batraciens... tout en préservant le patrimoine de la commune.

*Promouvoir  
la diversité  
de la flore  
et de la  
faune  
indigènes....*



# FAUCHE TARDIVE

## L'ACTION SE POURSUIT

La commune souhaite réaliser un inventaire de la faune et de la flore afin d'observer les plantes qui reviennent coloniser les fossés.

Depuis l'année 2010, le Conseil Général de la Haute Savoie a mis en place la même politique pour les routes départementales. Il procède à une fauche raisonnée des accotements avec le même principe c'est-à-dire il rase la galette mais laisse le fossé et le contre fossé naturel et il n'intervient qu'à l'automne.



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Quelques personnes ont signifié leur mécontentement (présence de néo ruraux dans la commune: ils souhaiteraient avoir les mêmes prestations de la ville à la campagne).

En parallèle, la commune possède un bulletin d'information municipal où il a été expliqué l'intérêt de laisser les fossés en herbe pour que la faune et la flore puissent se développer. A l'automne, lorsque les graines sont tombées, la fauche a lieu.

## TÉMOIGNAGE

« En procédant de la sorte, c'est tout un écosystème que l'on contribue à préserver, permettant à des espèces qui n'ont pas d'autres endroits pour vivre de pouvoir continuer à exister. Pour autant, nous ne négligerons pas l'entretien de nos fossés et chemins. ».



### **M Jean Pierre FAVRE**

Adjoint Développement durable  
de Massongy

*Les communes ont un rôle majeur dans la lutte en faveur de la protection de la biodiversité.*

**Mairie - 74140 MASSONGY**

**Tél : 04 50 94 11 86 - Fax : 04 50 94 36 79**

**Mail : [commune@massongy.mairies74.org](mailto:commune@massongy.mairies74.org)**







# Social Sociétal

Parce que nous sommes tous interdépendants et que les solutions du futur se dessinent à plusieurs, les collectivités doivent favoriser les synergies et faire preuve d'exemplarité.

C'est en favorisant les échanges entre les générations et en sensibilisant le public que de nouvelles solutions peuvent émerger pour répondre aux besoins des générations actuelles tout en préservant les ressources pour les générations futures. Pour être crédibles, les collectivités doivent montrer l'exemple, notamment par leurs politiques d'achats et de consommation responsables, et fédérer les agents publics autour d'une recherche collective de progrès.

# SENSIBILISATION DE LA POPULATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



## CONTEXTE

La commune d'Ayen, chef lieu de canton (714 habitants), est située dans le département de la Corrèze entre Limoges et Brive.

Le conseil municipal de la commune sensibilise fortement sa population au développement durable à travers une diversité de manifestations.

La population ciblée est diverse : la population (élus, habitants) qui habite sur le territoire, les touristes, les agents municipaux, les enfants...

## PROJET

La commune s'est lancée dans ce type de manifestation avant la mise en place de l'Agenda 21 pour ce qui concerne la semaine du développement durable. Pour les autres manifestations, c'est l'Agenda 21 et des bénévoles qui ont permis de créer une synergie qui date de deux ans.

Des manifestations nationales sont mis en place comme la semaine du développement durable, la semaine européenne de la mobilité, la semaine de la réduction des déchets, la semaine alternative des pesticides...

Lors de la semaine du développement durable, la commune a organisé il y a deux ans une manifestation sur le thème de l'eau (randonnée thématique, un café éco-citoyen sur l'eau potable, visite d'une maison avec une récupération de 7500 litres, visite de toilettes sèches).

Une autre manifestation s'est intéressée au ramassage de bouteilles avec cheval, café citoyen sur le réchauffement climatique, calcul de l'empreinte écologique à la bibliothèque, visite d'une maison géothermie avec complément solaire.

## Moyens mis en œuvre :

La commune met en place depuis environ quatre ans des cafés éco-citoyens qui abordent des sujets en lien avec le développement durable et les actions concrètes de l'Agenda 21 local comme par exemple la mise aux normes des étangs, la chasse, l'énergie, les déchets, le compostage, la citoyenneté....

Des manifestations à destination des touristes sont organisées en collaboration avec un organisme touristique. La commune a mis en place 12 animations nature en été, 4 apéros écolo, une présentation de la ZNIEFF et deux expositions nature (eau et flore).

Mise en place d'un bulletin municipal (4 par an) et d'une lettre d'information à destination de la population.

Création d'un DVD de présentation sur l'Agenda 21 local. C'est un collectif qui les a aidé à monter ce projet à titre gratuit.

Environ 5 expositions nature ont lieu à la bibliothèque (les insectes, l'eau...). Elles sont prêtées par des particuliers ou des associations.

La commune remet automatiquement aux nouveaux arrivants un sac et un guide de tri traduit dans leur langue aux étrangers.

*Diverses  
manifestations  
sont  
organisées sur  
la commune*



# SENSIBILISATION DE LA POPULATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Nécessite beaucoup d'énergie humaine et difficulté à la maintenir
- Répéter les choses

### Coût associé :

L'ensemble de ces réalisations ne génère pas de dépenses. Ce sont les bénévoles, les privés (habitants de la commune) et les associations qui aident la commune dans leurs démarches. Les seules dépenses sont l'impression des 2 000 bulletins municipaux.

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Meilleure connaissance et sensibilisation de la population (élus, employés, habitants, enfants...) au développement durable

### Economiques :

L'agenda 21 a permis l'implantation de petites entreprises locales (menuiserie, groupement d'intérêt prune, agriculteur bio).

### Sociaux :

Créer du lien entre les habitants.

## TÉMOIGNAGE

« La commune d'Ayen a mis en œuvre depuis de nombreuses années un nombre importants d'outils permettant une sensibilisation forte au développement durable des différents acteurs (habitants, scolaires, agents municipaux, entreprise...) ».



### M Jérôme PERDRIX

Conseiller Municipal d'Ayen

*Implication croissante de la population  
dans le développement durable*

**Mairie - 19310 AYEN**

**Tél : 05 55 25 10 22 - Fax : 05 55 25 61 82**

**Mail : [mairie.ayen@wanadoo.fr](mailto:mairie.ayen@wanadoo.fr)**



# SENSIBILISATION DES FONCTIONNAIRES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## CONTEXTE

Mellé est une commune de 675 habitants au nord-est de l'Ille-et-Vilaine en Bretagne, aux limites de 3 départements et de 3 régions. Le paysage est composé de bocages avec quelques bois, de terre agricole.

Commune très dynamique, elle attache un soin tout particulier à la sauvegarde et à la restauration de son riche patrimoine architectural et paysager

## PROJET

La commune souhaite réaliser des outils de communication et de promotion sur l'Agenda 21 local de Mellé afin de sensibiliser techniciens, fonctionnaires d'Etat...lors d'interventions sur le sujet en question.

L'objectif est de promouvoir, vulgariser et simplifier la démarche des agendas 21 locaux ruraux par le biais de l'expérience de Mellé à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le Maire et le chargé de mission Agenda 21 interviennent dans toute la France afin de présenter l'Association Nationale Notre Village et l'Agenda 21 local.

De plus, la commune accueille des fonctionnaires d'Etat (DDTM, DDT...), des élus locaux...

## Moyens mis en œuvre (outils):

- Un diaporama a été réalisé, se composant d'un volet patrimoine bâti, environnemental, culturel, touristique où y sont insérées les fiches actions de l'Agenda 21

- Une exposition qui retrace l'Agenda 21 de Mellé selon les cinq finalités et les éléments déterminants en abordant également l'évaluation. Une enquête de satisfaction sera ensuite donnée aux habitants afin de recueillir leurs remarques sur l'exposition et l'agenda 21 de Mellé.
- La mise en place d'un site Internet qui va reprendre la structure de l'exposition.
- La création de deux livrets, l'un à destination du grand public et l'autre des élus.

## Coût associé :

La commune a déposé un dossier de financement à la DREAL afin de récupérer des aides pour la création de ces outils.

*Cette action a pour but la création d'outils de promotion sur la mise en place de l'agenda 21 de Mellé...*



# SENSIBILISATION DES FONCTIONNAIRES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## L'ACTION SE POURSUIT

Pour le moment, la commune est dans une démarche de mise en tourisme du développement durable. Elle a répondu à un appel à projet du conseil régional sur le tourisme durable. Elle a été retenue. Elle souhaite montrer l'authenticité du village par le biais notamment du circuit d'interprétation

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux:

Sensibilisation de la population au développement durable.

### Economiques:

Utilisation de techniques de communication et pédagogique pour promouvoir la mise en place d'agendas 21 locaux.

### Sociaux :

Diffusion de l'Agenda 21 local auprès d'un public varié, forte implication de la commune et des bénévoles.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Trouver des financements possibles
- Trouver du temps pour réaliser les outils

## TÉMOIGNAGE

« Un diaporama et une exposition composés de photographies, de chiffres, d'indicateurs... ont ainsi été réalisés. Ces outils sont utilisés lors de formations spécifiques et ont pour objectif de vulgariser et simplifier la démarche agenda 21, notamment pour les territoires ruraux, au travers d'exemples concrets »



### M Sylvain COTTO

Chef de Projet Agenda 21 Mellé  
Educateur à l'environnement

*A ce jour, c'est près de 30 interventions  
qui ont permis de sensibiliser 700 élus,  
techniciens et fonctionnaires d'Etat et 225  
étudiants*

**Mairie - 35420 MELLÉ**

**Tél : 02 99 98 03 20- Fax : 02 99 98 12 60**

**Mail : melle.mairie@wanadoo.fr**



# CONSEIL DES JEUNES



## CONTEXTE

Treignac est une commune française située dans le département de la Corrèze et de la région Limousin.

Elle se trouve au pied du massif des monédières, dans les gorges de la Vézère et dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

La population s'élève à 1501 habitants et la commune possède une école primaire de 112 élèves

## PROJET

Une personne du comité de pilotage a souhaité que les enfants de la commune s'investissent et participent au projet communal. Elle a eu l'aide d'un élu et de l'institutrice du CM2.

Afin de créer le conseil, des élections ont été réalisées. Les élèves ont fait leur profession de foi. Ils ont ainsi fait campagne dans l'école et l'élection a pu avoir lieu. C'est un bon moyen d'appliquer les cours d'instruction civique. Au total, 10 candidats se sont présentés. Sept ont été élus. La difficulté était l'attribution des rôles de chacun car dans un conseil, il est nécessaire d'élire un président, une secrétaire... Certains jeunes ont été déstabilisés, tous souhaitaient être président. La solution adoptée a été de faire un roulement. Tous les ans, sera élu un nouveau président, secrétaire...

### Moyens mis en œuvre :

- Ainsi, un groupe de sept enfants de la classe de CM2 a été constitué en Mars 2009. Tous étaient très motivés.
- Ils ont mis en place sur l'année plusieurs petits projets : une manifestation sur le ramassage des déchets, création d'un logo.

Concernant, la collecte des déchets, un commerçant a offert à la fin de la journée un pot aux enfants.

- Les enfants se réunissent tous les jeudis soir après la classe sans la présence d'un élu afin de trouver des idées en faveur du développement durable.
- Les deux personnes du comité de pilotage essayent de les suivre une fois par mois et un conseil est réalisé une fois par mois afin de valider ou non les projets des enfants.

### Coût associé :

Aucun surcoût associé à cette démarche

### Partenariats :

L'école de la commune, des membres du comité de pilotage, des élus...

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux:

Investissement des enfants dans la vie de la commune, dans des projets environnementaux...

### Economiques:

Permet d'appliquer concrètement les cours d'instruction civique, mobilisation des enfants à la vie locale en les faisant participer à deux conseils municipaux

### Sociaux:

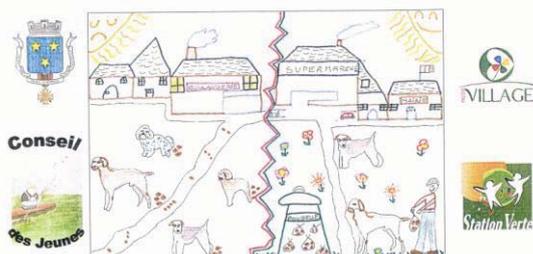
Leur faire prendre conscience de la difficulté de mettre des projets en commun.

*Les enfants sensibilisent beaucoup plus les parents...*



# CONSEIL DES JEUNES

*On a besoin de vous et on compte sur vous !*



*Créé par le « Conseil des Jeunes de Treignac »*

Parallèlement, cette action permet de faire avancer d'autres projets : la démarche « les enfants d'abord », « famille plus ». L'objectif de ces démarches est la valorisation du tourisme par les enfants.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Mobilisation timide des adultes au projet des enfants (ex: lors de la journée de ramassage des déchets, aucun adulte n'est venu, ils ont juste déposé les enfants à ce projet)

## L'ACTION SE POURSUIT

L'année suivant la création du conseil des jeunes, deux enfants sur sept quittent le conseil mais le groupe est rééquilibré grâce à l'arrivée de nouveaux élèves de CM2. Les enfants restants ont décidé de faire deux manifestations : une au printemps et l'autre à l'automne

## TÉMOIGNAGE

« La population a un regard et un étonnement positif par les actions menées par nos jeunes élus et leur motivation ».

**M Jean-Paul NAVAUD**

Maire de Treignac



*Cette action permet de mobiliser les enfants à la vie locale*

**Mairie - 19260 TREIGNAC**

**Tél : 05 55 98 00 49 - Fax : 05 55 98 10 97**

**Mail : [mairie-de-treignac@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-treignac@wanadoo.fr)**



# HAMEAU INTERGÉNÉRATIONNEL



## CONTEXTE

Thégra est située dans le département du Lot et la région Midi-Pyrénées. Elle est à mi-chemin entre Padirac et Rocamadour et fait partie du Quercy et plus précisément du Causse de Gramat. Il y a beaucoup d'élevage (bovins, ovins) et de prairies.

La commune possède environ 500 habitants.

## PROJET

Depuis plusieurs années, Thégra est soumise à une demande de plus en plus croissante de logements à loyers modérés. Or, cette demande ne peut aboutir faute d'appartements suffisants et d'un manque de terrains à bâtir disponibles. De plus, la commune possède sur son territoire un nombre important de personnes âgées autonomes.

En 2006, la municipalité souhaite acquérir pour la commune des logements supplémentaires et de proposer des nouveaux terrains à la vente (accession à la propriété). La commune a acheté un terrain de 2 hectares à la sortie du village afin de concrétiser ce projet mixte à savoir du pavillonnaire HLM intergénérationnel et des lotissements. Pour la partie pavillon/ office HLM, la commune a acheté le terrain pour le mettre à la disposition de l'office HLM qui construit les pavillons. La viabilisation et le prix du terrain reviennent donc à la commune.

### Moyens mis en œuvre :

- La commune ne voulait pas créer de nouveaux quartiers, elle souhaitait une cohabitation par le biais d'un petit hameau comme autrefois. Ainsi, le projet a été pensé dans ce sens là.

- Le projet pavillonnaire intergénérationnel consiste en la création de 12 logements répartis en 4 groupes de maisons, d'une petite maison commune afin que les résidents s'y retrouvent pour passer des moments conviviaux avec au centre une place de village et un cheminement qui va jusqu'au terrain du lotissement.

- Les appartements situés à l'étage seront loués à des familles jeunes, tandis que ceux du rez-de-chaussée, pour certains, sont pourvus d'aménagements spécifiques afin d'accueillir les personnes âgées. De plus, il a été décidé que chaque appartement ait une partie privative à l'extérieur soit en pelouse, soit en jardin.

- Aujourd'hui, les pavillons construits par l'office HLM (Lot habitat) sont loués et le lotissement comporte 13 terrains dont 11 sont vendus et les deux autres réservés. Le prix au mètre carré s'élève à 14 euro. Dans ce hameau, à terme, 25 familles vont être amenées à se côtoyer, à vivre ensemble. La commune a obligé les acquéreurs de lots à construire une réserve d'eau afin d'y stocker les eaux pluviales en vue de l'arrosage. De plus, chaque appartement a aussi une petite réserve d'eau minimale.

### Coût associé :

Projet : 200 000 euro environ  
Fonds propres : 40 %  
Subventions : 60 %

### Partenariats :

CAUE du Lot  
Parc Naturel Régional des Causses du Quercy  
Conseil Général du Lot

*L'option inter-générationnel vient du constat que la commune est pourvue de jeunes couples mais aussi de personnes âgées...*



# HAMEAU INTERGÉNÉRATIONNEL



🕒 Procédure administrative lourde

## L'ACTION SE POURSUIT

Construction d'une aire de jeux et mise en route de la salle commune afin de la mettre à disposition des familles. La clé sera confiée à un résident

Les résultats de ce projet sont assez encourageants. Certaines personnes occupant les appartements s'échangent des légumes entre eux. Le CAUE 46 vient les rencontrer afin d'avoir quelques informations sur la démarche de leur projet

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Intégrer des critères environnementaux car proximité de bâtiments classés (châteaux et églises) donc prescriptions architecturales. Le PNR encourage fortement la commune à la conservation des murets, aux haies, aux plantations d'arbres locaux...

### Economiques :

Renouvellement de la population, maintien de l'activité économique locale commerce et artisanat, de l'école.

### Sociaux :

Accueil des personnes âgées non médicalisées, valorisation de la commune comme étant dynamique et accueillante.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

🕒 La ligne de subvention n'existe pas car Thégra s'inscrit dans un projet innovant.

## TÉMOIGNAGE

« La Maisonnée est constituée de 13 pavillons individuels construits et aménagés par Lot Habitat Cahors, Le lotissement « Claux de Miquial » situé en amont de la Maisonnée est constitué de 12 lots destinés à la construction en résidence principale ou secondaire ou pour petite installation commerciale éventuellement ».



**M Thierry CHARTROUX**  
Maire de Thégra

*Un chemin rural bordé de petits murets en pierres sèches permettant l'accès au groupe scolaire et à la bibliothèque*

**Mairie - 46500 THEGRA**

**Tél : 05 65 38 78 15 - Fax : 05 65 38 78 32**

**Mail : [mairie.thegra@meshnet.fr](mailto:mairie.thegra@meshnet.fr)**



# ECHANGE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES



## CONTEXTE

Montambert est située dans le département de la Nièvre et la région Bourgogne au Nord Est de la France. Commune de 135 habitants, entourée de forêts et totalisant 32 étangs. Son activité est essentiellement agricole avec de nombreux élevages bovins et ovins. Son église Saint Pierre est classée « site clunisien ». Sa particularité est la présence d'habitats dispersés et il n'y a pas de centre bourg.

## PROJET

Ce projet consiste à rendre visite aux personnes âgées qui le souhaitent afin d'avoir un échange culturel. Ceci passe par de la lecture de livres, de journaux, l'écoute de musique, de la discussion...

Le rôle de la commune est de relayer les porteurs de l'action grâce à de l'information sur la mise en place de cette opération, de présenter et d'introduire les bénévoles chez les personnes intéressées.

Ces personnes sont bénévoles et rendent visite au minimum une fois par semaine afin d'avoir des échanges culturels ou de la compagnie avec les personnes âgées. C'est entièrement gratuit.

En parallèle, sur la commune au niveau du bureau d'aide social, plusieurs personnes se répartissent la commune afin de visiter tous les jours les personnes seules.

## Moyens mis en œuvre :

- ① La commune a donc passé un partenariat avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique). Ce centre possède deux salariés. Les communes du canton peuvent bénéficier de l'aide de ces personnes. Il suffit que la commune s'inscrive.
- ② Des bénévoles interviennent en fonction des besoins, sur un échange culturel (livres, contes, actualités, musique...) ou sur des jeux de société à titre individuel, mais certains avec les jeux de société ont commencé à inviter une voisine ou plusieurs pour jouer, la bénévole effectue un ramassage de celles-ci.

## Coût associé :

Aucun surcoût associé à cette démarche.

## Partenariats :

Le CLIC  
Le centre social du Canton de Fours  
L'Association « Têtes Blanche Idées Vertes »  
Les communes adhérentes

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Ramassage des déchets chez les personnes âgées.

### Economiques :

Maintien de l'activité économique et santé sur la commune.

### Sociaux :

Garder du lien social pour les personnes âgées et isolées, lutter contre l'isolement, encourager le bénévolat, développer le lien intergénérationnel.

*Montambert,  
lier voix et  
sourire...*



# ECHANGE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES



Suite à ces échanges avec les personnes isolées et ayant des difficultés de mobilité, une action a été menée à leur demande par le Centre Social du Canton de Fours une sortie cinéma avec le mini bus du Centre Social, un dimanche après-midi. Pour certains d'entre eux, il y avait plus de 25 ans qu'ils ne s'étaient pas rendus au cinéma.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

⊙ Pas de difficulté majeure car beaucoup de volontaires

## L'ACTION SE POURSUIT

De plus, la commune a mis en place le ramassage du tri auprès des personnes âgées ne pouvant plus se déplacer. Montambert a acheté une camionnette pour le cantonnier afin qu'il puisse se rendre chez les personnes âgées pour récupérer les déchets et les ramener au point container. Ce projet est ouvert à toutes les personnes à partir de 80 ans qui auraient des difficultés à se déplacer.

## TÉMOIGNAGE

« Certaines personnes âgées seules et isolées dans les hameaux peuvent n'avoir aucun contact humain pendant plusieurs jours si elles n'ont pas de courrier et la visite du facteur ou une aide à domicile. En intervenant individuellement au départ, le goût d'échanger, et de recréer du lien a été réanimé ».



**Mme Martine de BEAUMESNIL**  
Maire de Montambert

*Lutter contre l'isolement et favoriser  
l'intergénérationnalité*

**Mairie - 58250 MONTAMBERT**

**Tél : 03 86 50 32 15 - Fax : 03 86 50 34 51**

**Mail : [mairie-montambert@wanadoo.fr](mailto:mairie-montambert@wanadoo.fr)**







Les modes de consommation changent, impulsés par la recherche individuelle de produits plus naturels, et la politique nationale de gestion des déchets. Ainsi, les circuits courts se développent.

Parce que chaque français génère environ 500 kg de déchets par an, il est urgent de limiter les quantités produites et d'augmenter le recyclage. L'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle, nécessite de réduire le gaspillage, et de développer le tri sélectif et le compostage. Des domaines dans lesquels les collectivités peuvent jouer un rôle moteur.

# Circuits courts Déchets

# CIRCUIT COURT POUR LA CANTINE



## CONTEXTE

Margerides est située dans le département de la Corrèze. La commune est délimitée par deux affluents de la Dordogne, sa superficie est de 12 km<sup>2</sup>. La population est de 226 habitants, dont 34% de retraités et pré-retraités en 2009 (28 % en 1999). Le taux d'activité était de 69 % en 2008, pour 80 % en 1999. La commune possède quelques artisans, commerçants et agriculteurs (élevage de bovins, veaux,...).

## PROJET

Suite au constat de comportements alimentaires s'orientant vers ceux du milieu urbain, et s'inscrivant dans le projet de la communauté de commune, la commune a fait le choix de développer l'activité économique des agriculteurs locaux, engagés dans une démarche de protection de l'environnement (culture diversifiée), en rapprochant la consommation de la production.

La cantine, dont la responsable était tout à fait favorable à la pratique, est maintenant alimentée en produits locaux plusieurs jours par semaine. Ce sont ainsi 50 enfants qui mangent, et parfois découvrent, différents aliments produits sur leur territoire.

## Moyens mis en œuvre :

- ① Etude préliminaire, menée par un agent de la communauté de communes, afin de repérer l'ensemble des producteurs pratiquant la diversification
- ② Accord avec les agriculteurs afin qu'ils apportent eux-mêmes les produits à la cantine

## Coût associé :

Aucun surcoût associé à cette démarche.

## Partenariats :

Chambre d'agriculture (identification des agriculteurs)  
Communauté de commune (mise à disposition d'un agent pour l'étude préliminaire)  
Ecole de Margerides, dont la responsable de la cantine (gestion des menus)

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Favorise la culture diversifiée, limite le fret alimentaire donc les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Economiques :

Maintien de l'activité économique locale et valorisation des producteurs locaux.

### Sociaux :

Evolution vers des comportements alimentaires plus sains, sensibilisation des enfants aux ressources locales notamment en associant des visites d'exploitations agricoles à la démarche.

*La cantine,  
est  
maintenant  
alimentée  
en produits  
locaux  
plusieurs  
jours par  
semaine...*



# CIRCUIT COURT POUR LA CANTINE



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Politiques : acceptation, par les élus, de la création de circuit court au sein de la commune.
- Techniques : nécessité de s'adapter au cycle des productions locales (saisonnalité des légumes, dates d'abattage des éleveurs).

## L'ACTION SE POURSUIT

L'institutrice va sensibiliser les enfants afin de valoriser cette approche de qualité.

Une réflexion est engagée sur la création d'une boutique où les agriculteurs vendraient eux-mêmes leurs produits. La commune requalifie le bâtiment restauration de la cantine et l'école, d'ici fin 2010, en y introduisant les économies d'énergie. La commune mène un travail

de réflexion avec les agents du Conseil Général sur les aspects techniques (acoustique, thermique...) de la requalification des bâtiments afin de rentrer dans les critères d'attribution d'aides financières.

Un groupe d'agriculteurs s'est réuni afin de réfléchir sur un projet de construction d'un atelier de découpe. L'objectif est de créer 2 structures : une CUMA pour l'atelier de découpe et de transformation (conserves) et une coopérative pour la partie commerciale. La communauté de communes met à disposition ses services et ses moyens tout en laissant le projet aux mains des agriculteurs.

## TÉMOIGNAGE

« Une volonté politique, des moyens humains et des producteurs locaux permettent à la commune de s'engager pour une meilleure alimentation de nos enfants, amorcer une dynamique agricole locale et le développer une réflexion plus globale sur la gestion des ressources, notamment énergétiques ».



**Mme Danielle COULAUD**  
Maire de Margerides

*Un groupe d'agriculteurs s'est réuni afin de réfléchir sur un projet de construction d'un atelier de découpe*

**Mairie - 19200 MARGERIDES**

**Tél : 05 55 94 80 14 - Fax : 05 55 94 80 14**

**Mail : [contact@margerides.fr](mailto:contact@margerides.fr)**



# TRI DES DÉCHETS, COLLECTE SÉLECTIVE ET COMPOSTAGE



## CONTEXTE

Oingt est située dans le département du Rhône et dans la région Rhône-Alpes. Elle fait partie de la communauté de communes du Pays du Bois d'Oingt. Géographiquement bien placée, la commune se trouve à 35 kilomètres de Lyon et à 15 kilomètres de Villefranche sur Saône. Entourée de vignes, la commune abrite aujourd'hui une population de 600 habitants. L'activité touristique s'est, par contre, beaucoup développée avec la présence de plusieurs restaurants, artistes et artisans. En effet, c'est le seul « plus beau village de France » du département. De plus, c'est un village médiéval classé et restauré, dominant la vallée d'Azergues et appartenant au Pays des Pierres Dorées.

## PROJET

La compétence « déchets » est assurée par la communauté de communes. Elle a en charge le tri sélectif, le ramassage des ordures ménagères, la gestion de deux déchetteries et d'un centre de stockage pour les déchets inertes.

De plus, la communauté de communes met à disposition des habitants de Oingt le rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets, réalise le tonnage annuel des ordures ménagères ainsi que le bilan de tonnage et le prix du ramassage du tri sélectif sur la commune. Un guide pratique du tri est distribué à tous les habitants du territoire intercommunal.

Afin d'être complémentaire avec les actions effectuées par la communauté de commune, Oingt a ainsi mis l'accent sur l'information et la sensibilisation de la population au tri sélectif.

## Moyens mis en œuvre :

- ① La commune a réalisé deux réunions auxquelles une centaine de personnes ont participé. La première a été réalisée avec le Président de la communauté de communes qui a présenté à la population les différentes actions sur la gestion des déchets au niveau intercommunal. La seconde, un peu plus aboutie, a porté sur l'acheminement des déchets (départ de la maison jusqu'à l'incinération). La commune a donc invité une personne du syndicat du traitement des ordures ménagères afin d'expliquer aux citoyens le parcours des déchets, leurs devenir et les conséquences.
- ② La commune profite de la semaine du développement durable pour faire ses réunions publiques sur des thématiques bien spécifiques. L'objectif est d'ouvrir un maximum le dialogue.
- ③ La commune sensibilise aussi les scolaires sur le même thème. Elle a pu observer que lorsqu'elle cumule la sensibilisation auprès des deux publics (adultes et enfants), les conséquences sont nettement plus efficaces. Les enfants en parlent aux parents et ces derniers sont deux fois plus sensibles.

## Coût associé :

Aucun surcoût associé à cette démarche.

## Partenariats :

Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt  
Conseil Général du Rhône

*De plus, la  
mairie  
collecte les  
piles, les  
cartouches  
d'encre  
ainsi que les  
téléphones  
portables et  
leurs  
batteries...*



# TRI DES DÉCHETS, COLLECTE SÉLECTIVE ET COMPOSTAGE



## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Nécessite du temps pour faire prendre l'habitude aux gens de trier.

## L'ACTION SE POURSUIT

Il y a environ deux ans, le comité de pilotage de la commune de Oingt a eu une réflexion sur la question du compostage. Au final, l'opération s'est faite au niveau de la communauté de communes. Avec l'aide financière du département, cette dernière a acheté des composteurs et les a mis à disposition des habitants des 18 communes pour le prix de 15 euros. Au total, 850 composteurs ont déjà été vendus.

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux:

Tri sélectif mis en place sur la commune avec deux points de collecte pour le verre, les cartons, le papier et les emballages légers.

### Economiques:

Le comité de pilotage de l'agenda 21 permet l'émergence de réflexions locales sur la commune (gestion économique des déchets) afin d'agir sur un territoire plus global (communauté de communes).

La communauté de communes assure l'achat des points de collecte, son installation et le ramassage. Elle passe des contrats auprès des prestataires en fonction du produit (verres, emballages légers...).

### Sociaux:

Meilleure sensibilisation et implication de la population.

## TÉMOIGNAGE

« La commune cumule sensibilisation auprès des adultes et des enfants afin d'aboutir à une haute efficacité ».

**M Antoine DUPERRAY**  
Maire de Oingt



*Le dispositif de tri des déchets communautaire est complété sur la commune de Oingt par de l'information et de la sensibilisation*

**Mairie - 69620 OINGT**

**Tél : 04 74 71 21 24 - Fax : 04 74 71 15 50**

**Mail : mairie.oingt@free.fr**







# Eau

Parce que la ressource en eau est indispensable à la vie, sa préservation est primordiale. Favoriser le recyclage de l'eau et l'utilisation d'eau de pluie permet de limiter les quantités prélevées dans les nappes de surface ou souterraines. Protéger la ressource des pollutions et épurer les eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel sont également nécessaires. Epuración qui, suivant la configuration, peut être mimée sur la nature en utilisant des procédés biologiques, permettant d'assainir les eaux tout en limitant l'usage de réactifs chimiques.

# STATION D'ÉPURATION FILTRE À ROSEAUX



## CONTEXTE

Belcastel est une commune de l'Aveyron en région Midi Pyrénées composé de 251 habitants sur une superficie de 1074 hectares.

Belcastel est un village classé « Plus Beaux Villages de France » par son patrimoine architectural et son château.

Des sites naturels sont préservés comme la vallée de l'Aveyron.

## PROJET

L'idée est apparue en 2003-2004 de réaliser une station d'épuration en faveur du développement durable. Après de nombreuses études et au regard des particularités de Belcastel : petite commune comportant peu d'abonnés, située en zone inondable et dans une vallée, inscrite au patrimoine, elle a donc fait le choix de mettre une station d'épuration roseaux qui traite l'eau. Au préalable, les élus sont allés visiter d'autres stations d'épuration.

La commune a pris la décision de faire une station pour 160 équivalents habitants. En effet, le bourg compte environ 80 habitants mais il y a la présence de deux restaurants, un hôtel, un camping et une affluence estivale assez conséquente.

La commune a dû trouver un terrain propice qui puisse être mis hors d'eau. La station est composée de deux bacs de 50 m<sup>2</sup>, un premier traitement en hauteur et un second en contre bas qui traite l'eau. Elle sort du premier pour ensuite être rejetée dans la rivière.

- Une fois que les roseaux sont plantés, les interventions humaines sont rares. Le vent secoue les roseaux, casse la croûte qui se forme dessus et qui permet l'infiltration des résidus. Les rhizomes c'est-à-dire les racines des roseaux vont assimiler les bactéries polluantes.
- Au niveau de l'entretien, il est important d'enlever les mauvaises herbes pendant la pousse des roseaux. Ensuite, l'herbe ne repoussera pas. Le nettoyage se fait de manière autonome sans trop d'interventions humaines. L'hiver, il est nécessaire de couper les roseaux, ils hibernent et repoussent au printemps.
- Les résultats sont assez rapides. La station a été mise en service au mois de juin 2009. Au mois de septembre, les premiers résultats étaient déjà conformes d'après le SATESE du Conseil Général.

### Coût associé :

Coût du projet : 495 000 euro H.T  
20 % fonds propres  
40 % le Conseil Général  
40 % l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Maître d'œuvre : DDT de l'Aveyron

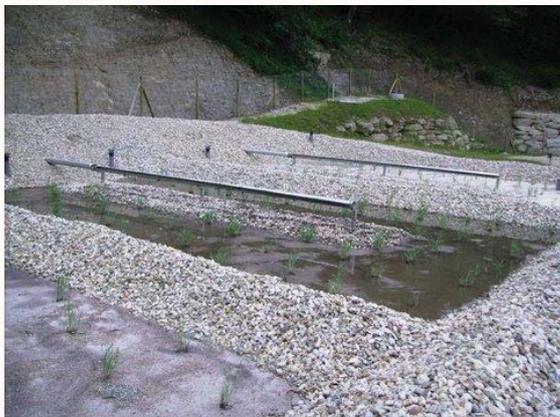
### Partenariats :

Conseil Général  
Agence de l'Eau Adour Garonne  
DDT de l'Aveyron

*La station  
d'épuration  
respecte  
l'environnement  
et la  
préservation  
du paysage...*



# STATION D'ÉPURATION FILTRE À ROSEAUX



## L'ACTION SE POURSUIT

Préparation du terrain pour l'installation :  
Octobre/Novembre 2008.

Les travaux du bourg: De janvier au 15  
Avril 2009.

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Système naturel qui correspond à des communes de petites tailles. Une meilleure qualité de l'eau de l'Aveyron  
Elimination des nuisances olfactives  
S'insère bien dans le paysage.

### Economiques :

Projet peu onéreux avec coût de fonctionnement limité.

### Sociaux :

Nécessite peu d'interventions humaines, l'épandage des boues se fait entre 8 et 10 ans.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Faire vite avant que les subventions ne diminuent, la commune est passée à 80 %.
- Afin de réduire le coût, la commune a réalisé ses travaux en même temps que ceux du syndicat des eaux qui eux voulaient refaire les conduites principales. Le but était de ne faire qu'une tranchée de manière à y mettre les réseaux d'assainissement et la canalisation d'eau en même temps.

**Mairie - 12390 BELCASTEL**

**Tél : 05 65 64 52 25 - Fax : 05 65 64 52 25**

**Mail : [belcastel@mairie-belcastel.fr](mailto:belcastel@mairie-belcastel.fr)**

## TÉMOIGNAGE

« Considéré comme traitement biologique, bien intégré dans le paysage, ce système nous permet de ne pas utiliser de produits chimiques pour le retraitement des eaux usées. En plus de cela, il est reconnu que ce traitement des eaux n'entraîne aucune nuisance olfactive ».



**M Claude CLAYLA**

Maire de Belcastel

*C'est une exploitation particulièrement adaptée aux petites communes rurales.*



# RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE



## CONTEXTE

Grandris se localise au Nord du département du Rhône, dans la région Rhône-Alpes. La commune se situe à une trentaine de kilomètres de Villefranche sur Saône et à une soixantaine de kilomètres de Lyon. Les principales activités économiques de la commune sont l'hôpital qui emploie environ 200 personnes, deux usines et l'agriculture (élevage et production laitière). La population est assez vieillissante, elle s'élève à 1222 habitants.

## PROJET

L'idée est partie du constat que la commune utilisait uniquement l'eau du réseau pour arroser l'ensemble des plantes du village. Afin de préserver cette ressource, la commune a trouvé utile de mettre en place une citerne de récupération d'eau pluviale.

La proposition a été réfléchiée en conseil municipal puis votée par ce dernier.

La commune a ainsi fait faire plusieurs devis :

- pour l'installation
- pour l'achat de la cuve
- pour l'enfouissement

Au regard des différents devis la mairie a freiné l'action à cause du montant très élevé.

## Moyens mis en œuvre :

- Une opportunité s'est présentée à eux par l'intermédiaire de la communauté de communes dont le président de la communauté de communes est adjoint à la mairie de Grandris. Elle possédait une cuve de 30 000 litres et l'a proposée aux communes intéressées.

- Au départ, la commune souhaitait faire un investissement de 25 000 euros pour l'achat de la cuve avec son enfouissement.
- L'achat de la cuve auprès de la communauté de communes.
- La cuve a été posée près d'un bâtiment de sport afin d'y récupérer l'eau de pluie. Pour qu'elle soit efficace, la commune a dû modifier les pentes des chenaux qui n'étaient pas bien positionnées. La commune a fait faire un devis puis les travaux par un plombier zingueur. De plus, la commune a mis en place une installation électrique pour l'alimentation de la pompe.

## Coût associé :

Il s'est élevé à 300 euros, la commune a seulement payé le transport d'acheminement de la cuve sur la commune avec des travaux de plomberie.

## Partenariats :

Communauté de communes

*Cuve de  
récupération  
d'eau  
pluviale sur  
la commune  
de 30 m<sup>3</sup> ...*



# RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE

- Coût d'achat d'une citerne dans le marché assez élevé.



## L'ACTION SE POURSUIT

Aujourd'hui, la réserve leur permet d'arroser l'ensemble du fleurissement. La commune fait une économie financière d'environ 500 euro par an.

## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux:

Protection de la ressource en eau.

### Economiques :

Economie financière.

### Sociaux :

Valorisation de la commune.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Dans la mise en place le long du bâtiment communal car il a fallu faire un mur de soutènement à cause d'un talus qui menaçait de s'effondrer.

## TÉMOIGNAGE

« Dans l'action de la gestion rationnelle de la ressource en eau la commune de Grandris a mis en place une cuve de 30 m<sup>3</sup> afin de récupérer les eaux de pluie provenant du toit de la salle des sports (1000m<sup>2</sup>).

Depuis l'été 2010 l'installation est opérationnelle et permet l'arrosage des fleurs de l'ensemble de la commune... ».



### **M Paul CRETIN**

Maire Adjoint de Grandris

*Economie importante et impact très positif pour la population*

**Mairie - 69870 GRANDRIS**

**Tél : 04 74 03 07 80 - Fax : 04 74 03 02 59**

**Mail : [info@grandris.mairies69.net](mailto:info@grandris.mairies69.net)**







Un des enjeux majeurs des collectivités est de favoriser localement le maintien de l'emploi et le développement de l'activité économique. Pour ce faire, différentes politiques peuvent être déployées : promotion des savoir-faire et des produits locaux, organisation de manifestations touristiques, aide à l'implantation de nouvelles activités et à la pérennisation du tissu économique existant.

# Développement économique

# MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS



## CONTEXTE

La commune d'Ayen, chef lieu de canton (714 habitants), est située dans le département de la Corrèze entre Limoges et Brive.

Elle propose une diversité d'hébergements touristiques (village vacance, chambres d'hôtes, meublés...). Pendant la saison estivale, la commune propose une fois par semaine, un marché de producteurs de pays.

## PROJET

Composés uniquement de producteurs fermiers et artisans, les Marchés de Producteurs de Pays privilégient le contact direct entre producteur et consommateur. Influencé par la chambre d'agriculture du département, le marché de pays d'Ayen a commencé en 2000, l'objectif étant de proposer aux consommateurs, des produits locaux de qualité (circuit court). Le mode de production est expliqué par le producteur.

Selon la Charte qui contrôle et labellise un Marché de Producteurs de Pays, les producteurs sont limités, il ne doit pas y avoir plus d'un producteur par produit. On retrouve à Ayen divers produits : viande limousine, canard, oie, fruits, miel et noix, légumes, vin, pain, crêpes et tourteaux, fromages, truites provenant d'une pisciculture...

Ces producteurs proviennent du département de la Corrèze ou du département limitrophe (Dordogne).

La fréquentation touristique est importante, on compte entre 1000 et 1200 personnes par soir dont 800 personnes qui restent consommer sur place.

Les habitants locaux viennent en général acheter leurs produits entre 17h00 et 18h00, les acheteurs qui sont sur place à 18h00 viennent après leur travail mais ne consomment pas. Les touristes et les gens en famille viennent à 19h00 achètent et mangent sur place.

La vente des produits a lieu de 17h00 à 20h00 puis les festivités durent jusqu'à minuit. Il est nécessaire d'avoir un point de boisson, un point de cuisson et du mobilier (tables et chaises) pour pouvoir postuler à l'appellation « Marché festif ».

## Moyens mis en œuvre :

- Le Marché de Producteur de Pays d'Ayen est géré par la fédération des associations locales. Le bénéfice récupéré lors de ces soirées est reversé intégralement aux associations (environ 800€ par association et par an).
- Des informations publicitaires sont mises à la disposition des communes par la chambre d'agriculture de la Corrèze (les dépliants publicitaires, affiches... sont payants). Le village vacance de la commune organise des animations et des soirées de marché de producteurs de pays, l'office de tourisme diffuse également ces informations.

## Coût associé :

Environ 5000€ par an, ce coût comprend l'inscription (achat du droit à l'image), la publicité, la consommation d'électricité...

## Partenariats :

Chambre d'agriculture de la Corrèze  
La collectivité locale  
Les associations locales

*Les  
Marchés de  
Producteur  
de Pays  
durent  
pendant les  
2 mois d'été,  
celui  
d'Ayen a  
lieu tous les  
jeudi soirs  
en juillet et  
août...*



# MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS



## IMPACTS POSITIFS DU PROJET

### Environnementaux :

Compostage des déchets produits par ces manifestations. Un tri des déchets est installé sur le site mais contrôlé par un conseiller municipal. Les couverts et les assiettes sont recyclables, le plastique est banni de ces festivités.

### Economiques :

Vente de produits de qualité avec explications directes du producteur au consommateur. Ce sont des agriculteurs locaux avec des produits régionaux (transformés ou non).

### Sociaux :

Les associations locales s'occupent et gèrent le marché de pays. Il y a une très bonne ambiance entre les bénévoles ce qui a créé du lien entre les associations locales.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- ⦿ Politiques : Au départ, indifférence totale car la commune était précurseur dans cette démarche mais maintenant, les autres communes voudraient organiser des manifestations du même ordre.
- ⦿ Techniques : Le tri des déchets est mis en place mais chaque marché produit environ 300 kg de déchets (3 contenaires de 600 litres pour récupérer les assiettes, couverts, barquettes, gobelets ...) et 500 bouteilles.

## L'ACTION SE POURSUIT

L'action est mise en place depuis 10 ans, elle est parfaitement rôdée grâce aux 20 bénévoles (2 par associations) et à la municipalité qui a toujours un regard pour que cette manifestation se déroule dans une ambiance agréable pour les consommateurs et pour les riverains.

En 2010, la chambre d'agriculture de la Corrèze a obtenu un pôle d'Excellence Rurale sur les Marchés de Producteurs de Pays et les circuits courts.

## TÉMOIGNAGE

« Lien social extraordinaire sur la commune avec animation l'été incomparable ».

**M Paul REYNAL**  
Maire d'Ayen



*Un marché qui favorise les circuits courts et qui met en contact direct les producteurs et les consommateurs*

**Mairie - 19310 AYEN**

**Tél : 05 55 25 10 22 - Fax : 05 55 25 61 82**

**Mail : [mairie.ayen@wanadoo.fr](mailto:mairie.ayen@wanadoo.fr)**



## Agenda 21 :

L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté par 173 chefs d'Etat lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Les collectivités territoriales sont appelées, à mettre en place un programme Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable.

## Développement durable :

Selon la définition proposée dans le rapport Brundtland, le développement durable doit répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## ÉNERGIE - TRANSPORTS

### Energie renouvelable :

Une énergie renouvelable est une énergie exploitée par l'Homme de telle manière que ses réserves ne s'épuisent pas. Le caractère renouvelable d'une énergie dépend de la vitesse à laquelle la source se régénère, mais aussi de la vitesse à laquelle elle est consommée. Le pétrole ainsi que tous les combustibles fossiles ne sont pas des énergies renouvelables, les ressources étant consommées à une vitesse bien supérieure à la vitesse à laquelle ces ressources sont naturellement créées.

Les différents types d'énergies renouvelables :

- Energie solaire
- Energie thermique
- Energie photovoltaïque
- Energie éolienne
- Energie hydraulique
- Energie géothermique
- Biomasse

### Biomasse :

Elle est définie par de la matière végétale. Elle est une véritable réserve d'énergie, captée à partir du soleil grâce à la photosynthèse.

La biomasse peut produire de l'énergie à partir de trois procédés :

- par combustion dans une chaudière (bois énergie)
- par méthanisation de la matière organique (biogaz)
- par de nouvelles transformations chimiques à partir de colza, de betteraves (biocarburants)

Les atouts :

- Une source d'énergie renouvelable à condition d'exploiter des forêts gérées durablement.
- Permettre la valorisation des sous produits ou déchets locaux.
- Une énergie dont le coût est compétitif et dont le prix varie peu au regard des hausses continues du prix du pétrole et autres énergies. Le chauffage au bois devient donc une énergie très attractive.

- Une énergie moins polluante que les énergies fossiles. En effet, le bilan quantitatif CO<sub>2</sub> est nul. Le CO<sub>2</sub> rejeté dans l'atmosphère pendant la combustion est égal à la quantité de CO<sub>2</sub> absorbée par les arbres pendant leur croissance. Il n'y a ainsi pas d'impact sur le réchauffement climatique.
- Une énergie créatrice d'emplois locaux. En effet, l'exploitation, la production, l'approvisionnement et l'entretien des chaufferies bois nécessitent davantage de main d'œuvre que les autres énergies.
- Une ressource abondante, exploitable avec un fort potentiel de valorisation pour les collectivités contribuant positivement au développement économique des territoires notamment pour ceux disposant d'importants espaces forestiers.

### Bois énergie :

Le bois est la principale ressource ligneuse mais il existe d'autres matières organiques telles que la paille, les résidus solides de récoltes, les bagasses de canne à sucre... L'énergie de ces différentes ressources est libérée par combustion sous forme de chaleur et utilisée comme combustible pour le chauffage ou pour produire de l'électricité.

En France, comme dans de nombreux pays européens, le prélèvement forestier issu de son exploitation reste inférieur à l'accroissement naturel de la forêt. Le potentiel forestier demeure donc important dans ces pays.

Aujourd'hui, de nombreux types de chauffage à combustible bois performants et innovants sont mis au point. Ils sont destinés à différents usages : domestique (pour le particulier), collectif (pour les collectivités), industriel (pour les industries). Les chaudières à biomasse brûlent différents biocombustibles : granulés de bois ou pellets, bûches, plaquettes forestières, sciures ou copeaux.

### Réglementation thermique 2012 :

Elle ne tend plus à être strictement thermique, elle englobe un caractère plus énergétique. L'objectif énergétique de la RT 2012 défini dans la loi Grenelle I, oblige dès 2011 dans le tertiaire et en 2013 dans le résidentiel à reprendre le niveau de consommation requis par le label BBC-Effinergie pour le logement et place à ce même niveau l'objectif moyen pour le tertiaire. La consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs ne pourra alors dépasser 50 kWh/m<sup>2</sup>/an, au lieu de 80 à 250 kWh avec la RT 2005. Cette nouvelle réglementation est une véritable rupture car jusqu'à présent on ne se contentait d'améliorer les performances de 15 à 20 % que tous les cinq ans, pour répondre à l'augmentation graduelle du coût de l'énergie. Aujourd'hui on vise ici les 50 %. Les exigences de la RT 2012 se traduiront par la montée en puissance des conceptions bioclimatiques et le développement

des techniques les plus performantes (chaudières à condensation, pompes à chaleur sur air extrait...).

## **Label Haute Performance Energétique (HPE) :**

Il existe quatre labels HPE :

- Le label HPE correspond à une consommation conventionnelle d'énergie au moins inférieure de 10 % à la convention de la RT 2005 (réglementation appliquée à toutes les constructions neuves).
- Le label THPE (Très Haute Performance Energétique) correspond à une consommation inférieure à 20 % de la RT 2005.

Les labels HPE EnR et THPE EnR (Énergies Renouvelables) garantissent un taux élevé de fourniture énergétique par des sources renouvelables.

- Le label HPE EnR correspond aux bâtiments qui respectent les exigences HPE et dont au moins 50 % de l'énergie utilisée pour le chauffage est issue d'une installation Biomasse ou alimentée par un réseau de chaleur utilisant plus de 60 % d'énergies renouvelables.
- Le label THPE EnR correspond à un gain de 30 % par rapport à la RT 2005, avec des conditions techniques spécifiques en matière d'utilisation des énergies renouvelables.

## **Label Haute Qualité Environnementale (HQE) :**

Il ne s'agit pas d'un label public contrairement aux labels HPE. La locution HQE a fait l'objet d'un dépôt de marque commerciale par l'association HQE (reconnue d'utilité publique). C'est une démarche volontaire qui consiste à limiter les impacts sur l'environnement et à acquérir une habitation saine. Le cahier des charges comprend 14 cibles. Le maître d'œuvre doit s'engager à s'inscrire dans la démarche de sept de ces 14 critères. Il n'y a pas d'objectif chiffré, ni de contrôle.

## **Label Bâtiment Basse Consommation (BBC) :**

Ce label est beaucoup plus ambitieux, proposé par l'association Effinergie. Il fixe la performance énergétique du bâtiment neuf ou tertiaire à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an, alors que la réglementation thermique 2005 ne préconise qu'environ 100 kWh/m<sup>2</sup>/an. Cette valeur peut moduler en fonction de la localisation géographique (altitude et zone climatique). Ce label répond donc aux nécessités qu'entraîne l'engagement du gouvernement français de diviser par quatre ses émissions GES d'ici 2050. Il correspond aux ambitions fixées par la réglementation thermique 2012.

## **Plan Climat Energie Territorial (PCET) :**

C'est un document stratégique organisationnel et de planification prévu et défini par le Loi Grenelle II de 2010 (article L 229-26). Il vise à aider les collectivités territoriales publiques à organiser la gestion des ressources énergétiques de manière plus rationnelle, plus économe et plus respectueuse de l'environnement. Il vise aussi, et dans le même temps, à limiter leurs contributions à l'effet de serre, tout en développant une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Toutes les collectivités de plus de 50000 habitants doivent en produire un, et l'adopter avant fin 2012. Il devra ensuite être mis en œuvre, et périodiquement évalué.

## **Politique transports du Grenelle :**

La thématique du transport est souvent questionnée par le développement durable car ce sont les mauvais élèves de l'environnement. Ils répondent à des logiques multiples: sociales, économiques, techniques, politiques ce qui ne favorise pas leur maîtrise.

En effet, depuis environ 50 ans, les déplacements de voyageurs et de marchandises s'accroissent. De plus, l'aménagement du territoire, la ségrégation dans l'espace urbain, les problèmes de sécurité, de congestion, la pollution atmosphérique locale, l'effet de serre, l'explosion de la demande de mobilité sont les enjeux que pose le transport. Nos modes de vie favorisent donc le transport individuel, augmentent le transport maritime du fait de la mondialisation du commerce, donnent plus facilement accès à l'utilisation de l'avion.

L'ensemble de ces déplacements provoque des problèmes environnementaux, sociaux, de santé publique ce qui va à l'encontre du développement durable que ce soit à l'échelle locale nationale ou mondiale. La qualité de l'air est fortement dégradée dans les grandes villes provoquant une hausse des maladies respiratoires dues aux différentes émissions de polluants tels que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'oxyde et le dioxyde d'azote (NOx), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le plomb, les fines particules...

Ainsi, le développement durable œuvre en faveur d'un développement raisonné et durable des différents modes de déplacements. Il est nécessaire de repenser le transport en utilisant moins de moyens énergivores, mais plus collectifs...

L'utilisation de transports propres, comme les transports collectifs permettent de rassembler un maximum d'usagers, les transports doux tels que le vélo ou la marche à pied sont aussi à privilégier afin de retrouver au centre des grandes villes une qualité de l'air plus saine, une certaine sécurité...

Du côté des politiques :

Le Grenelle de l'environnement prévoit de ramener les émissions du transport à leur niveau de 1990 en

15 ans. Trois axes ont été priorisés: la gestion des infrastructures, le transport de voyageurs et le transport des marchandises. Le premier s'attache à développer des programmes afin de créer des schémas de transport nationaux et régionaux, le second tente de proposer une diversité d'offres alternatives à la voiture, d'impliquer les entreprises, de réduire l'usage de la voiture... et le troisième souhaite favoriser le fret ferroviaire, fluvial et maritime.

C'est pourquoi, les communes ont le pouvoir de proposer des modes de transports alternatifs ou d'encourager la population à utiliser les transports doux. Certes, les finances ne sont pas les mêmes pour mettre en place par exemple du transport collectif mais des solutions peuvent être amenées. Il existe parmi elles: le co-voiturage, la marche à pied, le développement de circuits de randonnées ou de liaisons piétonnes afin de circuler en toute sécurité dans la commune, le pédibus...

### BIODIVERSITÉ - AMÉNAGEMENT

#### Biodiversité:

Elle est définie comme la "variabilité des organismes vivants de toutes origines y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie: cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes." (article 2 de la Convention sur la diversité biologique, adoptée le 22 mai 1992 et ouverte à la signature des Etats lors de la Conférence de Rio le 5 juin 1992, entrée en vigueur le 29 décembre 1993).

Il s'agit d'appréhender la dynamique du monde vivant et d'en faire une approche globale intégrant les trois niveaux hiérarchiques de la diversité biologique: les gènes, les espèces, les écosystèmes avec lesquels interagissent et interfèrent les cultures des sociétés humaines.

Les différents enjeux :

Ecologique:

- Maintenir le processus d'évolution du monde vivant.
- Réguler les équilibres physico-chimiques de la biosphère (cycles du carbone, de l'eau...).
- Capacités des êtres vivants dans l'absorption et la décomposition de polluants organiques et minéraux dans l'air, le sol et les eaux.

Economique:

- Permettre la fabrication de médicaments.
- Des systèmes alimentaires fortement dépendants de la biodiversité.

Ethique:

- L'ensemble des êtres humains a le devoir moral de ne pas supprimer les autres formes de vie.
- Selon le principe d'équité entre les générations, nous devons transmettre à nos enfants l'héritage que nous avons reçu.
- La compréhension des processus de l'évolution ne peut être réalisée que par les écosystèmes naturels et leurs espèces constituant de véritables laboratoires.
- La biodiversité permet la survie à l'humanité.

Du côté de la politique

Lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, nos dirigeants se sont mis d'accord sur une stratégie globale pour un "développement durable" qui, tout en répondant à nos besoins actuels, laisse aux générations futures un monde viable et prospère. L'un des accords-clés adoptés à Rio a été la Convention sur la diversité biologique. Ce pacte, conclu par la grande majorité des Etats s'engage à maintenir l'équilibre écologique planétaire tout en allant vers le développement économique. La Convention fixe trois objectifs principaux: la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques.

Au niveau national, le Grenelle de l'environnement souhaite aussi lutter contre la perte de la biodiversité en créant par exemple des trames verte et bleue, en développant des politiques durables en faveur des différents écosystèmes: la mer, la forêt, l'espace agricole, les paysages, les patrimoines naturels remarquables et menacés...

Le groupe de travail Biodiversité a confirmé la trame verte et bleue comme moyen de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en France. Un nouvel outil est à l'étude. Il permettrait de mettre en étroite relation l'aménagement du territoire et la protection des ressources naturelles. Il est nommé le « schéma régional de cohérence écologique ».

C'est pourquoi, les communes ont un rôle majeur dans la lutte pour la protection de la biodiversité. En effet, leurs compétences leur permettent d'œuvrer en faveur de la gestion de l'espace et de l'urbanisme. Il est nécessaire que la biodiversité soit intégrée dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Ainsi, une fois ces outils mis en application au niveau supérieur, les communes devront prendre en compte dans leurs politiques ces règles afin d'améliorer la biodiversité du territoire.

### **ZNIEFF:**

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

On distingue deux types de zones :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

### **Trame verte et bleue :**

La trame verte est un réseau plus ou moins physiquement connecté d'espaces verts, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, souvent structurées autour de chemins de promenades ou randonnées. Cela peut-être un maillage écologique, local ou régional, dont la conception et le suivi s'appuient sur une approche scientifique et généralement accompagnée d'une cartographie ainsi que d'indicateurs de résultats.

La trame bleue désigne généralement le réseau écologique constitué par les cours d'eau et les zones humides. La loi Grenelle II propose une certification de la qualité environnementale des exploitations agricoles pour renforcer la protection des zones humides et la qualité des eaux (biodiversité marine dont la France est l'un des premiers responsables en termes de surface maritime (outre-mer) et de nombre d'espèces ou d'habitats concernés).

### **Ressources naturelles :**

Elles se trouvent sous diverses formes: minérales ou biologiques. Elles sont nécessaires à la vie de l'homme et à ses activités économiques. On peut distinguer deux groupes :

- Les ressources non renouvelables: matières premières (ressources fossiles) que l'on obtient par l'exploitation de ressources fossilisées, enfouies sous la terre ou parfois au fond des océans. Il s'agit du pétrole, du gaz et du charbon. Le temps pour que ce type de ressource se renouvelle ou se crée est une échelle de temps trop longue (millions voir milliards d'années). On considère qu'elles sont irréversiblement limitées pour notre usage.
- Les ressources renouvelables: sont désignées comme renouvelables les ressources naturelles qui ont la capacité de se reconstituer sur une période courte à l'échelle humaine. Cependant, elles peuvent devenir épuisables lorsque leur vitesse de destruction dépasse leur vitesse de création. Sont

regroupées les ressources biologiques qui sont constituées par les animaux (élevage, poisson sauvage...) et végétaux (la biomasse, le bois, le sol...), la ressource eau, les énergies éoliennes et solaires.

### **La ressource en eau :**

Le groupe 2 du Grenelle de l'environnement propose de fixer pour 2015 un bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau (continentales et marines). Concernant les pesticides, cela suppose la réduction de ces derniers. Pour les milieux naturels, cela implique de lancer une dynamique de restauration des rivières rétablissant notamment la libre circulation des poissons, la mise aux normes d'ici 2012 de toutes les stations d'épuration, de lancer un plan d'économie d'eau potable et enfin de renforcer d'ici 2012 les protections des aires d'alimentation d'au moins 500 captages importants ou menacés.

### **Empreinte écologique :**

Depuis quelques décennies, les ressources naturelles tendent à s'épuiser. Cette raréfaction peut être mesurée par un indicateur, l'empreinte écologique. C'est une estimation de la superficie dont la Terre a besoin pour subvenir aux besoins humains, selon nos modes de vie. Il permet de mesurer l'influence directe de nos activités sur la nature. La tendance est que nous consommons plus que ce que la Terre peut nous fournir sur le long terme.

Du côté de la politique :

Le Grenelle de l'environnement souligne la nécessité de protéger la biodiversité et donc les ressources naturelles. L'objectif est de lutter aussi bien contre la disparition d'espèces animales et végétales que contre les modifications du climat. Pour cela, le Grenelle prévoit de faire connaître la situation actuelle et par la suite d'informer l'opinion sur ses enjeux.

La France doit donc mener des politiques de préservation des ressources naturelles afin qu'elles ne s'épuisent pas.

Cependant, à l'échelle locale, les communes ont elles aussi, un rôle important à jouer en faveur de cette thématique. Les compétences communales permettent aux maires d'œuvrer dans de nombreux domaines à savoir: préservation de la ressource eau, maintien de la biodiversité, aménagement du territoire, préservation des espaces naturels, gestion des espaces verts...

Les communes ont des outils qui leurs permettent d'agir efficacement sur leur territoire afin de le préserver de manière durable. Par exemple, le PLU et le SCoT ont une réelle influence sur la protection des différents espaces (agricoles, naturels...). De plus, elles peuvent agir sur la limitation de la

consommation d'énergie, sur l'utilisation plus rationnelle des produits phytosanitaires avec par exemple la Charte zéro pesticide...

### Eco-quartier :

C'est un projet d'aménagement urbain s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Il doit prendre en compte les enjeux environnementaux c'est-à-dire minimiser l'empreinte écologique du projet, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité, la participation et l'intégration sociale. Il s'agit de construire un quartier qui englobe le plus grand nombre de critères environnementaux, sociaux et économiques.

Les critères :

- Limitation de la production des déchets : des actions en faveur du tri sélectif, du recyclage, du compostage des déchets verts doivent être menées.
- La gestion de l'eau : la récupération des eaux pluviales, le traitement écologique des eaux usées, l'épuration sont des actions développées dans ce type de projet. L'eau de pluie permet d'arroser les espaces verts, de nettoyer la voie publique...
- L'utilisation de matériaux locaux et écologiques pour la construction : le choix des matériaux et les techniques de construction doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les maisons passives, les bâtiments à énergie positive, la démarche Haute Qualité Environnementale intègrent les principes d'éco-construction. L'objectif est de minimiser les impacts sur l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.
- La mise en place d'une gestion durable des déplacements : l'utilisation de la voiture doit être fortement diminuée au bénéfice des transports propres. Ces derniers regroupent transports en commun (métro, tramway, bus) et transports doux (vélo, marche à pied). Les éco-quartiers doivent donc aménager des pistes cyclables, des parking à vélos, des voies piétonnes, la mise en place de pédibus...
- Le recours aux énergies renouvelables : afin d'atteindre un bilan énergétique neutre voire positif, l'éco-quartier doit développer une politique énergétique durable. Elle reposera sur l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, bois...).
- La protection de la biodiversité : plusieurs actions peuvent être développées afin de préserver ou favoriser la faune et la flore. La protection des paysages, le maintien de zones humides, l'utilisation rationnelle d'engrais et de pesticides, la mise en place des trames vertes et bleues... sont des mesures qui permettent l'épanouissement de la faune et de la flore.
- La mise en place d'un équilibre social et inter-générationnel : l'éco-quartier doit impulser une politique de mixité et d'intégration sociale afin que

toutes catégories de population (personnes âgées, jeunes couples, étudiants...) cohabitent et se mélangent (logements sociaux/accession à la propriété/logements étudiants...).

- La gouvernance : c'est un point très important dans la politique d'un éco-quartier. La participation, l'information et la formation auprès des différents acteurs (enfants, adultes) permettent que le projet soit compris, accepté et approprié dans les pratiques et les gestes quotidiens de tous.
- L'éducation et la sensibilisation : l'éco-quartier est un bon exemple de mise en place du développement durable et devient un lieu privilégié pour mener des actions de sensibilisation auprès d'un public varié (enfants, adultes).

### Valorisation du patrimoine rural :

Depuis les années soixante, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé presque par trois, ce qui se traduit par la perte de l'usage agricole pour un nombre important de bâtiments. Quelques trois millions d'anciens bâtiments agricoles restent en attente d'utilisation.

Ce potentiel en bâtiments vacants et le regain d'intérêt pour la campagne représentent des opportunités pour la création d'activités nouvelles répondant aux différents besoins des territoires nouveaux tant au plan économique (commerce, artisanat), qu'au plan culturel (ateliers d'artistes) et social (services de proximité, logements sociaux).

La réhabilitation, la rénovation ou la reconversion de ces bâtiments contribuent ainsi à la valorisation du patrimoine bâti agricole et au développement des territoires ruraux.

Cela devient un atout pour le monde rural. Ces bâtiments retrouvent donc une deuxième jeunesse.

Pourquoi valoriser ce patrimoine rural ?

- Raisons sociales et culturelles : ce patrimoine fait partie intégrante de l'histoire et donne du sens au territoire. Les techniques de constructions, les matériaux utilisés sont des savoirs et savoir-faire ancestraux qui participent à la qualité et à l'esthétique des paysages. Le bâti rural est le témoin de la mémoire collective.
- Raisons économiques : ces bâtiments agricoles sont rénovés, réhabilités afin d'en dégager des recettes. Elles peuvent être générées par les activités touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, fermes-auberges), par l'installation d'entreprises et par l'installation de logements pour les résidents permanents ou saisonniers.

Des acteurs pour la valorisation du patrimoine rural bâti :

- Le CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) : association nationale qui a pour mission l'information, la sensibilisation, la formation de l'ensemble des acteurs (enfants, collectivités, particuliers...) en matière

- d'urbanisme.
- Les chambres consulaires
- Les associations spécialisées
- La fédération nationale « Habitat et Développement »

## **ZPPAUP:**

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Cet outil permet de protéger le patrimoine local urbain et/ou paysager, choisi sur des critères esthétiques ou historiques.

Le Grenelle II prévoit la disparition de ZPPAUP au profit des « aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ».

## **OPAH:**

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Cet outil permet l'amélioration du parc immobilier bâti. Il incite la réhabilitation du bâti en proposant, sous certaines conditions, des subventions majorées aux différents propriétaires. C'est une action de coopération entre les acteurs publics et les acteurs privés.

## **PNR:**

Parcs Naturels Régionaux. Ils ont plusieurs vocations: écologiques, économiques, sociales. Au sein du territoire du parc, la vocation de préservation et de mise en valeur des paysages, du patrimoine naturel et culturel est importante. Des actions sont réalisées afin de conserver une certaine qualité des territoires (l'identité, l'architecture).

## **PER:**

Pôle d'Excellence Rurale. C'est le gouvernement qui est à l'initiative de cette démarche afin de développer les territoires ruraux pour y favoriser l'activité économique. Des subventions sont attribuées. Pour obtenir le label « Pôle d'excellence rurale » plusieurs conditions sont nécessaires:

- projet situé sur un territoire rural à vocation économique.
- projet fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées.

## **PLU:**

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L.123-1 et suivants et R.123.1 et suivants. La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II » du 12 juillet 2010 a modifié plusieurs aspects du PLU: prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (Programme Local de l'Habitat), PDU (Plan de Déplacements Urbain)...

Lorsque l'EPCI a la compétence intercommunale, le périmètre du PLU est celui de l'intégralité de l'EPCI. Le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) exprime les objectifs et les projets de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Selon le Grenelle II, il agit au niveau du logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, préservation des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques.

## **SCoT:**

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes concernant les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il fixe les objectifs de diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements (L. 122-1). Le SCoT doit contribuer à réduire la consommation d'espaces (lutter contre la périurbanisation), à équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacements, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les SCoT et PLU approuvés avant le 12 janvier 2011 auront jusqu'au 1er janvier 2016 pour intégrer les dispositions du Grenelle II. Les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision approuvés avant le 1er juillet 2013, dont le projet de schéma ou de plan aura été arrêté avant le 1er juillet 2012, pourront opter pour l'application des dispositions antérieures. Ils auront ensuite jusqu'au 1er janvier 2016 pour intégrer les dispositions du Grenelle II.

## SOCIAL - SOCIÉTAL

### **Sensibilisation au développement durable :**

Elle vise à doter les individus de gestes, pratiques et connaissances en faveur du développement durable c'est-à-dire dans des domaines très différents à savoir l'économie, le social et l'environnement. A partir de ces compétences, les citoyens acquerront un jugement et pourront ensuite les traduire en actions dans des temps plus ou moins longs, pour eux et pour les générations futures. La sensibilisation peut être comparée à l'éducation au développement durable.

Education à l'environnement :

L'éducation au Développement Durable est définie d'après le Ministère de l'éducation : « L'EDD permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements ».

L'EDD a connu des évolutions dans le nom et dans son contenu. En 1977, une première circulaire est née, s'axant essentiellement sur la thématique environnementale. Elle donne naissance à l'éducation à l'environnement en France. En 2004, cette dernière s'étoffe et prend en compte d'autres aspects, elle devient l'éducation à l'environnement et au développement durable. En 2007, une autre circulaire définit « l'éducation au développement durable ».

L'éducation au Développement Durable accompagne la Stratégie Nationale de Développement Durable. L'EDD fait partie intégrante de la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.

C'est pourquoi, les communes ont un rôle à jouer dans ce domaine là, en organisant des événements en lien avec le développement durable, en menant des politiques de communication auprès de divers publics. L'objectif est de faire prendre conscience aux populations de la nécessité de garder une qualité de vie saine. Il est donc nécessaire de commencer par la sensibilisation afin d'aboutir à la participation.

Les différentes formes de sensibilisation :

Il s'agit :

- de communiquer sur le développement durable et ses implications notamment sur les politiques communales par divers biais : bulletin municipal, presse, site Internet, organisation de café citoyen, réunions publiques, expositions...
- d'organiser des temps de sensibilisation au développement durable par la participation à des manifestations locales : journée de « la pomme au

verger », semaine de réduction des déchets, semaine des finances solidaires...

- de faire participer la population locale à des expérimentations de pratiques en faveur du développement durable : opération foyers témoins, expérience de collecte différenciée, opération « jardinons au naturel », compostage...

### **Droit à l'information et à la consultation des habitants :**

L'action publique est perçue comme complexe, entraînant de nombreuses démobilisations des habitants dans l'engagement politique. Ainsi, depuis une trentaine d'années, des lois ont été mises en place afin de pallier à ce manque de participation citoyenne. Plus récemment ont été votées les lois de décentralisation puis la loi du 6 février 1992 (administration territoriale de la République) qui institue le droit à l'information et à la consultation des habitants comme principe essentiel de la démocratie locale et la loi du 28 février 2002 relative à la démocratie de proximité (création des conseils de quartier).

L'intégration de la population aux débats publics est apparue en premier lieu dans le domaine des politiques de la ville. Les premières mesures ont été orientées en faveur du cadre de vie, des nouveaux services. Ainsi, de nombreux outils et dispositifs ont été mis en place afin de faire se rencontrer la sphère politique et les citoyens dans le but de solliciter la participation des habitants au projet de leur territoire. L'objectif est de les rendre acteurs afin qu'ils s'approprient le projet pour ensuite se mobiliser activement sur le terrain et créer une nouvelle dimension du rapport entre institutions et citoyens.

Les enjeux :

- Permet de délégitimer l'action publique : l'objectif de cette démarche de participation est de rendre les projets et décisions des institutions publiques plus transparents et compréhensibles.
- Meilleure prise en compte et reconnaissance de chaque citoyen : le second objectif est de donner un rôle essentiel à chacun des citoyens afin de les mobiliser dans les prises de décisions publiques. L'enjeu est de connaître les différents avis afin de prendre en considération l'intérêt particulier pour l'articuler à l'intérêt général.

Les différentes méthodes de participation :

- Cogestion locale : le citoyen est mobilisé afin de créer un espace public de régulation locale et de coproduction d'une politique municipale (ex : les conseils de quartier).
- Sollicitation du citoyen sur des thèmes très généraux et variés (transport, social, économique, environnement...) de la politique communale, intercommunale, départementale... (ex : chantiers participatifs, conseils municipaux d'enfants, le

budget participatif, les observatoires de la démocratie, les comités d'usagers...).

La participation dans les Agendas 21 locaux :

L'Agenda 21 nécessite l'implication de tous les acteurs présents sur le territoire (habitants, associations locales, civiques, entreprises...) dans l'application du principe de développement durable. C'est un processus participatif. Son objectif est d'être à la fois démocratique et égalitaire. En effet, la démarche fait appel au collectif pour réfléchir, élaborer et coordonner les actions autour des trois piliers du développement durable à court, moyen et long terme... En prenant en compte les différents acteurs, l'Agenda 21 touche ainsi aux réalités locales et par conséquent à l'identité du territoire (démographique, sociale, géographique, économique, historique...). Il agit donc sur deux aspects : c'est un outil qui permet l'information et la sensibilisation de la population et en parallèle permet de collecter des idées sur l'identification des besoins par le biais de différents moyens (questionnaires, ateliers de travail...) afin d'aider et de contribuer à la prise de décisions.

La gouvernance exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable (démocratie participative).

Plusieurs formes de participation sont entreprises : soit différents groupes se créent traitant d'une thématique (si l'effectif le permet), soit un seul groupe traite d'un sujet par réunion de travail. D'autres formes existent afin que les projets élaborés reflètent les attentes, les préférences d'une grande partie de la population :

- Le questionnaire : il a l'avantage de toucher un nombre important de personnes en contrepartie il réserve un espace de réponses assez limité.
- L'atelier : il mobilise un groupe assez réduit mais l'espace de réponses est beaucoup plus ouvert.
- Le groupe de travail : il concerne un groupe réduit mais s'exerce en son sein de véritables interactions, échanges.

## La gestion éco-responsable au niveau interne d'une collectivité :

Gestion environnementale des activités administratives ou techniques. L'objectif est d'acquiescer une démarche éco-responsable exemplaire afin de la promouvoir aux autres acteurs. Ainsi, les collectivités ou entreprises doivent maîtriser dans leurs actions, l'impact sur l'environnement.

Il existe une diversité de procédés pour s'engager dans une démarche environnementale.

- Avant de commencer toutes démarches, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de la situation initiale de la collectivité afin d'élaborer un projet de gestion environnementale.
- La sensibilisation des salariés est un point important pour que la démarche puisse être acceptée par

tous, appliquée et constamment améliorée. L'objectif est d'encourager les salariés vers une démarche toujours plus durable. Pour cela, plusieurs outils sont essentiels afin de les sensibiliser. Il s'agit de l'information, de la communication et de la formation. Il est nécessaire d'impliquer les employés dans une telle démarche afin qu'ils se l'approprient.

Les thèmes sur lesquels la collectivité peut agir :

- Les achats exemplaires :
  - > Les véhicules : les collectivités peuvent veiller à limiter leurs émissions de CO<sub>2</sub> par l'acquisition de véhicules moins émetteurs à l'occasion de leurs renouvellements. De plus, l'entretien régulier des véhicules participe également à une démarche éco-responsable.
  - > Le papier : les collectivités ou entreprises doivent essayer de privilégier l'utilisation de papier 100 % recyclé pour leurs impressions et copies courantes. De plus, elles doivent axer leurs choix d'achats sur du papier écolabellisé c'est-à-dire qu'il sera issu de forêts gérées durablement. Il existe deux labels d'écolabellisation : FSC et PEFC.
  - > La politique d'impression : les salariés sont invités à réaliser les impressions ou les copies en recto-verso. Pour cela, les ordinateurs peuvent être programmés afin que l'impression recto-verso se fasse automatiquement. Il existe des cartouches éco-certifiées NF environnement.
- L'énergie :
  - > La politique de déplacement : Les autorités publiques qui encouragent les collectivités ou entreprises doivent mettre en place le Plan de Déplacements Entreprise (PDE). Les déplacements concernent essentiellement les trajets domicile/travail. Les mesures entrant dans le PDE sont la promotion du vélo, l'amélioration de l'accès aux bâtiments par les piétons, l'encouragement à l'utilisation des transports publics, l'aménagement des horaires de travail, la mise en place d'un service d'autopartage, l'incitation au covoiturage...
  - > L'éclairage, le chauffage et les équipements électriques : les collectivités ou autres doivent se doter pour l'éclairage d'ampoules basse consommation, d'équipements électriques ayant une meilleure efficacité énergétique et doivent inciter les salariés à adopter des comportements individuels co-responsables (éteindre les appareils électriques, pas de mise en veille...),
  - > La ventilation/climatisation : les collectivités ou entreprises lors d'une rénovation ou création d'un nouveau bâtiment doivent privilégier des modes de ventilation respectueux de l'environnement (puit canadien...),
- Les déchets :
  - > Le tri : des poubelles de tri peuvent être mise en place aux endroits stratégiques. Pour les déchets spéciaux, les papiers de bureau et les cartons, ils doivent être apportés à la déchetterie.
  - La formation et la sensibilisation du personnel :
  - > La formation : le personnel doit être formé au dé-

veloppement durable par le biais de journées concernant par exemple le calcul de l'empreinte écologique, le bilan carbone... ou des journées ou stages de quelques jours sur un sujet bien spécifique : techniques écologiques pour les entretiens des espaces verts...

- > La sensibilisation : elle est essentielle, elle permet de maintenir l'attention de l'ensemble du personnel (journées de sensibilisation).
- > Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offres.

- La rénovation et la construction

- > La rénovation : les collectivités ou entreprises doivent réaliser au préalable un diagnostic énergétique afin d'évaluer les performances énergétiques des bâtiments. Au regard du bilan, des travaux de rénovation seront effectués en incorporant une démarche environnementale, la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) par exemple.
- > La construction : les collectivités ou autres doivent intégrer dans leurs plans de nombreux critères environnementaux afin qu'ils soient le plus économe en énergie (utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage, pour la production d'eau chaude sanitaire..., utilisation des matériaux écologiques...).

## CIRCUITS COURTS – DÉCHETS

### Circuit court :

Depuis plusieurs années, les circuits courts connaissent un regain d'intérêt. C'est un circuit de distribution des produits alimentaires. Il se caractérise par la proximité entre producteurs et consommateurs diminuant ainsi les intermédiaires. Depuis avril 1999, le circuit court a une définition officielle. Selon le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Les différents types de circuits courts :

- la vente directe (des producteurs aux consommateurs)
  - > vente à la ferme
  - > vente collective
  - > vente sur les marchés
  - > vente par correspondance
  - > vente organisée à l'avance (amap)

- la vente indirecte (avec un seul intermédiaire)

- > vente à la restauration
- > vente à un commerçant détaillant
- > vente à un non commerçant

Quels produits sont vendus ?

Nous retrouvons de nombreux produits tels que : la viande, les légumes et les fruits, le fromage, le vin, le miel. Ces produits ont comme point commun la qualité. En effet, ils peuvent être biologiques, de terroirs ou locaux mais l'aspect essentiel est qu'ils soient produits localement.

Les enjeux des circuits courts :

Environnemental :

- Des circuits courts moins consommateurs d'énergie que les circuits longs.
- Des produits de qualité utilisant moins d'intrants.

Social :

- Forte demande des consommateurs.
- Nouvelle attente des consommateurs : ils recherchent des produits frais et locaux, de meilleure qualité ayant du goût, une traçabilité.
- Soutenir l'économie locale.
- Avoir une démarche plus éco-responsable.
- Créer du lien social et culturel.

Economique :

- Favoriser et maintenir l'activité économique locale.
- Rechercher plus d'autonomie et de valeur ajoutée pour les agriculteurs.
- Réinventer des formes de groupement collectif.

Du côté de la politique :

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une agriculture plus durable. Il est important de repenser les pratiques agricoles en adoptant des techniques plus respectueuses de l'environnement, en développant une consommation plus responsable et durable à court, moyen et long terme. Les circuits courts nécessitent la révision des modes de production et de consommation, ce sont des enjeux du développement durable.

Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de 2007 à 2009, a lancé un plan en mars 2009. Il doit permettre d'améliorer la connaissance des circuits courts, de revisiter la formation des agriculteurs qui souhaitent commercialiser en direct leur production, de donner une aide à ceux qui souhaitent s'installer et de mieux organiser ce mode de vente.

En région, il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs : agriculteurs, acteurs économiques, collectivités territoriales et associations afin de décliner un plan régional d'action.

## Politique déchets du Grenelle :

La gestion des déchets est une problématique importante. En effet, les ménages français produisent de plus en plus de déchets. La production de déchets croît en France d'environ 1 % par an.

Les politiques sont de plusieurs types, il peut s'agir de :

- La prévention des déchets : consiste à réduire ou prévenir la production en début ou en fin de chaîne c'est-à-dire en agissant au niveau de la fabrication ou de la distribution.
- Zéro déchet : l'objectif est de fabriquer ou préparer des produits avec des matières premières ne comportant pas d'emballages ex : achat du lait directement à la ferme pour la fabrication de yaourts ou fromages, réalisation du compost à partir des déchets de la vie quotidienne...
- Privilégier les produits comportant le moins d'emballages (préférer le gros conditionnement, utiliser les sacs réutilisables...).
- Mener une politique de recyclage sur le lieu de travail : éviter l'impression systématique, réutiliser le papier en brouillon, collecter les papiers utilisés pour les faire recycler...

Du côté de la politique :

De nombreuses directives européennes se succèdent. En France, la seule qui s'applique est la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Elle distingue trois catégories de déchets : les déchets, les déchets ultimes et les déchets radioactifs.

En France, la gestion des déchets est un service public, ce sont les communes qui en ont la compétence. La gestion est soit réalisée en mode régie, la commune ou l'intercommunalité assure l'ensemble du service (collecte, traitement) ou en délégation de service public confiant la gestion (collecte et/ou le traitement) à une entreprise du secteur privé, la commune conserve tout de même la maîtrise et la définition du service. Toutefois, la compétence est de plus en plus souvent confiée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui se charge soit de la totalité de la gestion ou délègue à une société privée.

Le Grenelle de l'environnement souhaite mener une politique performante de gestion des déchets en réduisant la production de déchets et en développant le recyclage, en assurant la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets, en renforçant la sensibilisation et l'information et en diminuant les quantités de déchets incinérés.

Pour les collectivités, elles ont également un rôle important à jouer auprès des habitants. Des actions telles que la sensibilisation et l'information auprès du grand public, des achats plus responsables en interne, le recyclage peuvent être mises en place. L'objectif est de mener une politique de gestion des déchets favorisant des filières plus « écologiques » (recyclage, revalorisation...).

## Incinération :

C'est une technique qui permet de détruire les déchets en les brûlant.

## Points d'apport volontaires, déchetteries et ressourceries :

Les points d'apports volontaires sont des conteneurs permettant un recyclage spécifique (verre, papier-carton, emballages plastiques et conserves). La plupart des communes ont mis en place la collecte de différents déchets par l'intermédiaire de déchetteries (verres, plastiques, déchets ménagers, déchets verts, huiles de vidanges, cartons...).

Les ressourceries sont des centres de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. L'objectif est de réutiliser des matériaux afin de leur donner une utilité et en parallèle sensibiliser la population au recyclage.

## EAU

### Eau pluviale :

C'est le nom que l'on donne à l'eau de pluie après qu'elle ait touché le sol ou une surface construite ou naturelle susceptible de l'intercepter ou de la récupérer (toiture, terrasse, arbre...).

À partir de septembre 2008, à certaines conditions d'installation, d'entretien et de surveillance des installations de récupération et réutilisation, un arrêté autorise :

- la récupération des eaux de pluie.
- certains usages (professionnels et/ou industriels, WC, arrosage des gazons), à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. L'eau de pluie reste interdite pour les usages nécessitant une eau « destinée à la consommation humaine ».

Pour des raisons d'hygiène et de précaution, la réutilisation reste interdite dans les établissements de santé et les établissements, sociaux et médico-sociaux, d'hébergement de personnes âgées ; les cabinets médicaux, les cabinets dentaires, les laboratoires d'analyses de biologie médicale et les établissements de transfusion sanguine ; les crèches, les écoles maternelles et élémentaires.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Marché des Producteurs de Pays :

Composés uniquement de producteurs fermiers et artisanaux, ces marchés privilégient le contact direct entre producteurs et consommateurs. Vous les reconnaîtrez grâce au logo et à la marque déposée "Marchés des Producteurs de Pays" qui les identifient et font des marchés uniques.

Deux points forts à leur actif :

- la vente directe du producteur au consommateur.
- l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque "pays".







**Le Clos Joli – 19500 MEYSSAC**  
**Tél : 05 55 84 08 70 – Fax : 05 55 84 01 82**  
**[www.notrevillage.asso.fr](http://www.notrevillage.asso.fr)**  
**[info@notrevillage.asso.fr](mailto:info@notrevillage.asso.fr)**

Ce guide a été réalisé avec la participation du groupe Saur  
[www.saur.com](http://www.saur.com)

